



CONSEIL INDEPENDANT  
EN ENVIRONNEMENT



## SAS CHB à La Bazoche-Gouët (28330)

### Extension de l'élevage porcin et de l'atelier charcuterie

### Dossier de demande d'enregistrement

GES n°197451

Octobre 2021

#### AGENCE OUEST

5, rue des Basses Forges  
35530 NOYAL-SUR-VILAINE  
Tél. 02 99 04 10 20  
Fax 02 99 04 10 25  
e-mail : ges-sa@ges-sa.fr

#### AGENCE NORD-EST

80 rue Pierre-Gilles de Gennes  
02000 BARENTON BUGNY  
Tél. 03 23 23 32 68  
Fax 09 72 19 35 51  
e-mail : ges-laon@ges-sa.fr

#### AGENCE EST

870 avenue Denis Papin  
54715 LUDRES  
Tél. 03 83 26 02 63  
Fax 03 26 29 75 76  
e-mail : ges-est@ges-sa.fr

#### AGENCE SUD-EST-CENTRE

139 impasse de la Chapelle - 42155  
ST-JEAN ST-MAURICE/LOIRE  
Tél. 04 77 63 30 30  
Fax 04 77 63 39 80  
e-mail : ges-se@ges-sa.fr

#### AGENCE SUD-OUEST

Forge  
79410 ECHIRÉ  
Tél. 05 49 79 20 20  
Fax 09 72 11 13 90  
e-mail : ges-so@ges-sa.fr

## SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	2
RESUME ET PRINCIPALES CONCLUSIONS .....	3
1. CERFA N°15679-03 .....	4
2. IDENTITE DU DEMANDEUR .....	17
3. LOCALISATION .....	17
4. ACTVITE ET SITUATION ADMINISTRATIVE .....	19
5. CONFORMITE AUX ARRÊTÉS DE PRESCRIPTIONS ENREGISTREMENT .....	27
6. AUTRES DEMANDES EN COURS .....	27
7. ETUDE D'INCIDENCE SUR L'ENVIRONNEMENT .....	27
8. ETUDE DES DANGERS .....	33
9. AUTRES PIECES JOINTES A CETTE DEMANDE .....	33
PIECES ACCOMPAGNANT LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT .....	34
PIECE N°1 : PLAN DE LOCALISATION SUR FOND IGN AU 1/25000 <sup>EME</sup> AVEC RAYON D'AFFICHAGE 1 KM	
PIECE N°2 : PLAN DES ABORDS AU 1/2500 <sup>EME</sup>	
PIECE N° 3 : PLAN D'ENSEMBLE AU 1/750 <sup>EME</sup>	
PIECE N° 4 : COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME	
PIECE N° 5 : CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES	
PIECE N° 6 : RESPECT DES PRESCRIPTIONS DES ARRETES DU 23/03/2012 ET DU 27/12/2013	
PIECE N° 7 : NON CONCERNEE	
PIECE N° 9 : NON CONCERNEE	
PIECE N°10 : JUSTIFICATION DE DEMANDE DE PC	
PIECE N°11 : NON CONCERNEE	
PIECE N°12 : COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES PLANS, SCHEMAS ET PROGRAMMES	
PIECE n°13 : EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000	
PIECE n°14 : NON CONCERNEE	
PIECE n°15 : NON CONCERNEE	
PIECE n°16 : NON CONCERNEE	
PIECE n°17 : NON CONCERNEE	
PIECE n°18 : NON CONCERNEE	
PIECE n°19 : ETUDE DES DANGERS	
PIECE n°20 : GESTION DES EAUX USEES - PLAN D'EPANDAGE DES EFFLUENTS PRETRAITES	
PIECE n°21 : CALCUL POUR LE DIMENSIONNEMENT DU BASSIN DE REGULATION DES EP	
PIECE n°22 : PLAN DE LOCALISATION DES ZONES DE STOCKAGE	

## **RESUME ET PRINCIPALES CONCLUSIONS**

La SAS CHB exerce, depuis 2005, une activité d'élevage de porcs associé à un atelier de transformation (fabrication de charcuterie) sur le site de Le Haut-Bois à la Bazoche-Gouët (28).

L'établissement a été autorisé par l'arrêté préfectoral du 18/05/2000 au nom de M. BOUDET Jean-Paul, pour un niveau d'activité de 1 360 Anx-Eq sous la rubrique 2102 et 2,5 t/j de matières entrantes sous la rubrique 2221.

Pour assurer le développement de son activité, la SAS CHB projette :

- L'extension de 2 bâtiments d'élevage en conformité avec le Label Agriculture Biologique,
- L'extension de l'activité charcuterie par réaménagement du local emballages en atelier de production,
- La création d'un nouveau bâtiment (908 m<sup>2</sup>) de stockage des produits finis en attente d'expédition,
- La création d'une voirie pour l'accès des poids lourds,
- La mise en place d'une bâche incendie de 240 m<sup>3</sup>,
- La transformation d'une lagune en bassin de régulation des eaux pluviales avec mise en place d'un séparateur à hydrocarbures.

**Les activités du site** après projet, seront soumises à :

- **Elevage : enregistrement** au titre de la rubrique **2102-1** pour un effectif de 1 440 Animaux-Equivalents (plus de 450 Animaux-Eq).
- **Transformation/charcuterie : enregistrement au titre** de la rubrique **2221-1** pour une quantité de matière d'origine animale entrante de 30 t/j (supérieure à 4 t/j).

L'évaluation de l'incidence du projet a démontré que les mesures adoptées par la SAS CHB à ce jour et celles prévues après projet ne conduiront pas à une modification significative de l'incidence de l'activité du site sur l'environnement.

Les pratiques de valorisation locale des déjections animales (méthanisation) et le recyclage des effluents prétraités (fertirrigation des parcelles agricoles) seront maintenus et renforcés dans le cadre du projet.

Le projet de la SAS CHB est compatible avec le PLU de la commune de La Bazoche-Gouët.

La simulation, réalisée à l'aide du logiciel FLUMILOG, a confirmé qu'en cas d'incendie dans les bâtiments d'élevage (stockage de paille) :

- les flux thermiques produits resteraient confinés dans les limites de propriété du site,
- aucun effet domino n'impacterait les installations ou locaux existants ou futurs.

Toutes les mesures ont été retenues par la SAS CHB pour limiter au maximum les risques liés à cette extension.

Le projet de la SAS CHB est conforme aux prescriptions de l'arrêté enregistrement du 23/03/2012, sans nécessiter d'aménagements.

**1. CERFA N°15679-03**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
des installations classées  
pour la protection de  
l'environnement

# Annexe I : Demande d'enregistrement pour une ou plusieurs installation(s) classée(s) pour la protection de l'environnement

N°15679\*03

Articles L. 512-7 et suivants du code de l'environnement

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

## 1. Intitulé du projet

Extension de l'élevage porcin et de l'atelier charcuterie

## 2. Identification du demandeur (remplir le 2.1.a pour un particulier, remplir le 2.1.b pour une société)

2.1.a Personne physique (vous êtes un particulier) :

Madame

Monsieur

Nom, prénom

2.1.b Personne morale (vous représentez une société civile ou commerciale ou une collectivité territoriale) :

Dénomination ou  
raison sociale

SAS CHB

N° SIRET

44892780600019

Forme juridique

Société par Actions Simplifiée

Qualité du  
signataire

M. Laurent GUGLIELMI (Gérant)

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L. 311-5 du code des relations entre le public et l'administration :

Dans l'hypothèse où ces données seraient mises en ligne, je souhaite, en tant que personne physique, qu'elles soient anonymisées :

2.2 Coordonnées (adresse du domicile ou du siège social)

N° de téléphone

06 29 80 40 46

Adresse électronique

laurentguglielmi@saschb.fr

N° voie

Type de voie

Nom de voie

Lieu-dit ou BP

Le Haut Bois

Code postal

28330

Commune

La Bazoche-Gouët

Si le demandeur réside à l'étranger

Pays

Province/Région

2.3 Personne habilitée à fournir les renseignements demandés sur la présente demande

Cochez la case si le demandeur n'est pas représenté

Madame

Monsieur

Nom, prénom

Laurent GUGLIELMI

Société

SAS CHB

Service

Fonction

Gérant

Adresse

N° voie

Type de voie

Nom de voie

Lieu-dit ou BP

Le Haut Bois

Code postal

28330

Commune

La Bazoche-Gouët

N° de téléphone

Adresse électronique

## 3. Informations générales sur l'installation projetée

3.1 Adresse de l'installation

N° voie

Type de voie

Nom de la voie

Lieu-dit ou BP

Le Haut Bois

Code postal

28330

Commune

La Bazoche-Gouët

3.2 Emplacement de l'installation

L'installation est-elle implantée sur le territoire de plusieurs départements ?

Oui

Non

Si oui veuillez préciser les numéros des départements concernés :

L'installation est-elle implantée sur le territoire de plusieurs communes ?

Oui  Non

Si oui veuillez préciser le nom et le code postal de chaque commune concernée :

## 4. Informations sur le projet

### 4.1 Description

Description de votre projet, incluant ses caractéristiques physiques y compris les éventuels travaux de démolition et de construction

La SAS CHB exerce, depuis 2005, une activité d'élevage de porcs associé à un atelier de transformation (fabrication de charcuterie) sur le site de "Le Haut-Bois" à la Bazoche-Gouët (28). L'établissement a été autorisé par l'arrêté préfectoral du 18/05/2000 au nom de M. BOUDET Jean-Paul, pour un niveau d'activité de 1 360 Anx-Eq sous la rubrique 2102 et 2,5 t/j de matières entrantes sous la rubrique 2221.

La SAS CHB projette :

- L'extension de l'activité charcuterie par réaménagement du local emballages actuel en atelier de production, pour atteindre 30 t/j de matières entrantes d'origine animale (rubrique 2221) et 1,5 t/j de matières d'origine végétale (rubrique 2220),
- La création d'un nouveau bâtiment (908 m<sup>2</sup>) de stockage des produits finis en attente d'expédition en lieu et place de 2 bâtiments existants en partie nord du site (servant actuellement pour l'activité conserverie),
- La création d'une voirie pour l'accès des poids lourds,
- La mise en place d'une bâche incendie de 240 m<sup>3</sup>,
- La transformation d'une lagune en bassin de régulation des eaux pluviales avec mise en place d'un séparateur à hydrocarbures,
- L'extension de 2 bâtiments d'élevage en conformité avec le Label Agriculture Biologique.

En 2019, l'extension de la porcherie a fait l'objet d'un dépôt de permis de construire spécifique et une demande de modification auprès de la préfecture d'Eure-et-Loire.



#### 4.4 Installations, ouvrages, travaux, activités (IOTA) :

Votre projet est-il soumis à une ou plusieurs rubrique(s) relevant de la réglementation IOTA ?

Oui  Non

Si oui :

- la connexité de ces IOTA les rend-elle nécessaires à l'installation classée ?

Oui  Non

- la proximité de ces IOTA avec l'installation classée est-elle de nature à en modifier notablement les dangers ou inconvénients ?

Oui  Non

- indiquez la (ou les) rubrique(s) concernée(s) :

Numéro de rubrique	Désignation de la rubrique (intitulé simplifié) avec seuil	Identification des installations, ouvrages, travaux, activités (IOTA)	Régime
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles... 2- Surface totale supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha	Surface totale du site : 4,4 ha	D

#### 5. Respect des prescriptions générales

5.1 Veuillez joindre un document permettant de justifier que votre installation fonctionnera en conformité avec les prescriptions générales édictées par arrêté ministériel, sous réserve des aménagements demandés au point 5.2. Ce document devra également permettre de justifier que votre installation soumise à déclaration connexe à votre activité principale fonctionnera en conformité avec les prescriptions générales édictées par arrêté ministériel.

*Attention, la justification de la conformité à l'arrêté ministériel de prescriptions générales peut exiger la production de pièces annexes (exemple : plan d'épandage).*

*Vous pouvez indiquer ces pièces dans le tableau à votre disposition en toute fin du présent formulaire, après le récapitulatif des pièces obligatoires.*

5.2 Souhaitez-vous demander des aménagements aux prescriptions générales mentionnées ci-dessus ?

Oui  Non

*Si oui, veuillez fournir un document indiquant la nature, l'importance et la justification des aménagements demandés.*

**Le service instructeur sera attentif à l'ampleur des demandes d'aménagements et aux justifications apportées.**

#### 6. Sensibilité environnementale en fonction de la localisation de votre projet

Ces informations sont demandées en application de l'article R. 512-46-3 du code de l'environnement. Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/linformation-environnementale#e2>

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :

Oui Non

Si oui, lequel ou laquelle ?

Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type I, la plus proche "Etang du Vieux Moulin" est située à environ 2,9 km au sud-ouest.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Dans une zone couverte par un arrêté de protection biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondiale ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ? <i>[Site répertorié dans l'inventaire BASOL]</i>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ? <i>[R.211-71 du code de l'environnement]</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de la Bazoche-Gouët est localisée dans la zone "Eaux souterraines à partir du sol". Cf. liste annexée à l'arrêté préfectoral du 15/05/2006 modifié par l'arrêté du 17/11/2014.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage d'eau le plus proche "Les Lignièrès" est situé à 4 km au nord.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Si oui, lequel et à quelle distance ?</b>

D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone « Cuesta Cénomaniennne du Perche d'Eure-et-Loir » localisée à 2,9 km au sud-ouest.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 7. Effets notables que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement et la santé humaine

Ces informations sont demandées en application de l'article R. 512-46-3 du code de l'environnement.

7.1 Incidence potentielle de l'installation		Oui	Non	NC <sup>1</sup>	Si oui, décrire la nature et l'importance de l'effet (appréciation sommaire de l'incidence potentielle)
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements en eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'élevage de la SAS CHB ainsi que l'atelier de transformation sont alimentés en eau par Le réseau public d'adduction en eau potable. La consommation d'eau est estimée actuellement à environ 45 m <sup>3</sup> /j. Elle atteindra après projet au maximum 55 m <sup>3</sup> /j.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le drainage sous le nouveau bâtiment de stockage des produits finis avant expédition sera réalisé dans les règles de l'art.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le nouveau bâtiment sera construit en lieu et place de 2 bâtiments existants.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucune acquisition de nouvelle surface n'est prévue dans le projet. Le nouveau bâtiment de stockage des produits finis avant expédition sera construit en lieu et place de 2 anciens bâtiments
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'établissement de la SAS CHB n'est pas localisé en zone Natura 2000. La zone Natura 2000 la plus proche est « Cuesta Cénomaniennne du Perche d'Eure-et-Loir », localisée à 2,9 km au sud-ouest.

1

Non concerné

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 6 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucune acquisition de nouvelle surface n'est prévue dans le projet. Le nouveau bâtiment de stockage des produits finis avant expédition sera construit en lieu et place de 2 anciens bâtiments
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Dossier Départemental des Risques Majeurs d'Eure et Loir de 2015 a été consulté. La commune de la Bazoche-Gouët n'est pas concernée par les risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les effectifs de porcs seront équivalents à ceux autorisés (au plus 1 440 Anx-Eq). Les porcs continueront d'être élevés sur paille avec certification Label Bio. Les déjections animales continueront d'être traitées localement sur l'unité de méthanisation de la SARL VICMAN.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une nouvelle aire de circulation des poids lourds sera mise en place dans le cadre du projet. Le trafic sera légèrement augmenté avec le projet d'extension d'activité de transformation : au maximum 6 camions/jour au lieu de 4 actuellement.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de la SAS CHB n'impliquera pas de modifications notable des émissions sonores actuelles. La nouvelle voie de circulation des poids lourds sera mise en place côté est du site et donc éloigné du tiers le plus proche localisé à 330 m de la limite de propriété ouest.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les effectifs de porcs seront équivalents à ceux autorisés (1440 Anx-Aq). Les animaux continueront d'être élevés sur aire paillée. Les déjections produites continueront d'être traitées localement sur l'unité de méthanisation de la SARL VICMAN. La station de prétraitement dispose des capacités nécessaires pour traiter les flux supplémentaires. Les effluents prétraités continueront d'être recyclés par fertirrigation sur le plan d'épandage correctement dimensionné. Chaque type de déchet dispose d'une filière de traitement adaptée.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plusieurs mesures sont adoptées pour limiter les vibrations : - Camions : vitesse limitée à l'intérieur du site à 20 km/h. - Équipements techniques potentiellement bruyants (compresseurs, pompes) confinés dans des locaux insonorisés et fermés en permanence.	
Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?  Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est équipé de projecteurs automatiques orientés vers le sol (avec détecteurs de présence) pour les interventions de nuit et d'astreinte. Le reste du temps, ces équipements sont éteints. Les arbres et les haies bordant les limites de propriété sud, est et nord permettent de limiter au maximum la propagation de la lumière vers l'extérieur.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fonctionnement épisodique du groupe électrogène, légère augmentation de la circulation des poids lourds en relation avec l'augmentation de l'activité contrôle régulier des équipements techniques. Toutes ces pratiques permettent de limiter les émissions dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux pluviales collectées par un réseau séparatif puis dirigées vers 2 bassins de rétention : mare au nord pour les eaux de toitures et la lagune au sud équipée d'un séparateur à hydrocarbures pour les eaux des aires de circulation. Les eaux prétraitées continueront à être recyclées pour la fertirrigation des cultures sur le plan d'épandage autorisé.
	Engendre-t-il des d'effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées de l'atelier charcuterie/transformation sont prétraitées sur un dispositif installé à l'est du site. Les eaux prétraitées sont ensuite stockées dans une fosse tampon (180 m³) équipée de 2 pompes de relevage permettant d'alimenter le réseau enterré desservant les parcelles agricoles de la SAS CHB.
<b>Déchets</b>	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chaque type de déchets (fumiers, emballage, huiles, cartons, eaux prétraitées..) est valorisé sur une filière adaptée.
<b>Patrimoine/ Cadre de vie/ Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Établissement autorisé depuis 2000 et implanté dans un paysage agricole. L'usine est exploitée conformément aux prescriptions de l'AM du 23/03/2012. Pas d'acquisition de nouvelles surfaces, les aménagements prévus dans le cadre du projet seront réalisés dans l'enceinte actuelle de l'établissement.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements) notamment l'usage des sols ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas d'acquisition de nouvelles surfaces, les aménagements prévus dans le cadre du projet seront réalisés dans l'enceinte actuelle de l'établissement. La nouvelle bâche incendie (1 500 m²) sera mise en place sur une portion de la parcelle agricole jouxtant la limite de propriété nord du site.

### 7.2 Cumul avec d'autres activités

Les incidences du projet, identifiées au 7.1, sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 7.3 Incidence transfrontalière

Les incidences de l'installation, identifiées au 7.1, sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontalière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquels :

#### 7.4 Mesures d'évitement et de réduction

Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Extension et nouveaux aménagements réalisés dans l'enceinte de l'établissement sans acquisition de nouvelles surfaces côté est et donc éloigné du tiers le plus proche à l'ouest. Renforcement du réseau d'eaux pluviales avec mise en place d'un séparateur à hydrocarbures pour les eaux des aires de circulation. Station de prétraitement des effluents et bâtiments d'élevage localisées en

#### 8. Usage futur

Pour les sites nouveaux, veuillez indiquer votre proposition sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif, accompagné de l'avis du propriétaire le cas échéant, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme [5° de l'article R.512-46-4 du code de l'environnement].

#### 9. Commentaires libres

#### 10. Engagement du demandeur

A La Bazoche-Gouët

Le 07/07/2021

Signature du demandeur

  
**SAS CHB**  
Le Haut Bois  
28330 La Bazoche Gouët  
Tél. : 02 37 49 35 73  
SIRET 448 027 806 000 19

# Bordereau récapitulatif des pièces à joindre à la demande d'enregistrement

**Vous devez fournir le dossier complet en trois exemplaires, augmentés du nombre de communes dont l'avis est requis en application de l'article R. 512-46-11. Chaque dossier est constitué d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre enregistrement, parmi celles énumérées ci-dessous.**

## 1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

Pièces	
<b>P.J. n°1.</b> - Une carte au 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 sur laquelle sera indiqué l'emplacement de l'installation projetée [1° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement]	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>P.J. n°2.</b> - Un plan à l'échelle de 1/2 500 au minimum des abords de l'installation jusqu'à une distance qui est au moins égale à 100 mètres. Lorsque des distances d'éloignement sont prévues dans l'arrêté de prescriptions générales prévu à l'article L. 512-7, le plan au 1/2 500 doit couvrir ces distances augmentées de 100 mètres [2° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement]	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>P.J. n°3.</b> - Un plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que le tracé de tous les réseaux enterrés existants, les canaux, plans d'eau et cours d'eau [3° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement] Requête pour une échelle plus réduite <input checked="" type="checkbox"/> : En cochant cette case, je demande l'autorisation de joindre à la présente demande d'enregistrement des plans de masse à une échelle inférieure au 1/200 [titre 1er du livre V du code de l'environnement]	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>P.J. n°4.</b> - Un document permettant au préfet d'apprécier la compatibilité des activités projetées avec l'affectation des sols prévue pour les secteurs délimités par le plan d'occupation des sols, le plan local d'urbanisme ou la carte communale [4° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement]	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>P.J. n°5.</b> - Une description des capacités techniques et financières au sens du 7° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>P.J. n°6.</b> - Un document justifiant du respect des prescriptions générales édictées par le ministre chargé des installations classées applicables à l'installation. Ce document présente notamment les mesures retenues et les performances attendues par le demandeur pour garantir le respect de ces prescriptions [8° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement] Pour les installations d'élevage, se référer au point 5 de la notice explicative.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 2) Pièces à joindre selon la nature ou l'emplacement du projet :

Pièces	
<b>Si vous sollicitez des aménagements aux prescriptions générales mentionnés à l'article L. 512-7 applicables à l'installation :</b>	
<b>P.J. n°7.</b> - Un document indiquant la nature, l'importance et la justification des aménagements demandés [Art. R. 512-46-5 du code de l'environnement].	<input type="checkbox"/>
<b>Si votre projet se situe sur un site nouveau :</b>	
<b>P.J. n°8.</b> - L'avis du propriétaire, si vous n'êtes pas propriétaire du terrain, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation [1° du I de l'art. 4 du décret n° 2014-450 et le 7° du I de l'art. R. 512-6 du code de l'environnement]. Cet avis est réputé émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le demandeur.	<input type="checkbox"/>
<b>P.J. n°9.</b> - L'avis du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation [1° du I de l'art. 4 du décret n° 2014-450 et le 7° du I de l'art. R. 512-6 du code de l'environnement]. Cet avis est réputé émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le demandeur.	<input type="checkbox"/>
<b>Si l'implantation de l'installation nécessite l'obtention d'un permis de construire :</b>	
<b>P.J. n°10.</b> - La justification du dépôt de la demande de permis de construire [1° de l'art. R. 512-46-6 du code de l'environnement]. Cette justification peut être fournie dans un délai de 10 jours après la présentation de la demande d'enregistrement.	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Si l'implantation de l'installation nécessite l'obtention d'une autorisation de défrichement :</b>	
<b>P.J. n°11.</b> - La justification du dépôt de la demande d'autorisation de défrichement [2° de l'art. R. 512-46-6 du code de l'environnement]. Cette justification peut être fournie dans un délai de 10 jours après la présentation de la demande d'enregistrement.	<input type="checkbox"/>
<b>Si l'emplacement ou la nature du projet sont visés par un plan, schéma ou programme figurant parmi la liste suivante :</b>	
<b>P.J. n°12.</b> - Les éléments permettant au préfet d'apprécier, s'il y a lieu, la compatibilité du projet avec les plans, schémas et programmes suivants : [9° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement]	<input checked="" type="checkbox"/>
- le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) prévu par les articles L. 212-1 et L. 212-2 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>

- le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) prévu par les articles L. 212-3 à L. 212-6 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>
- le schéma régional des carrières prévu à l'article L. 515-3	<input type="checkbox"/>
- le plan national de prévention des déchets prévu par l'article L. 541-11 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>
- le plan national de prévention et de gestion de certaines catégories de déchets prévu par l'article L. 541-11-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>
- le plan régional de prévention et de gestion des déchets prévu par l'article L. 541-13 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>
- le programme d'actions national pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole prévu par le IV de l'article R. 211-80 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>
- le programme d'actions régional pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole prévu par le IV de l'article R. 211-80 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>
- le plan de protection de l'atmosphère prévu à l'article L. 222-4 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>
<b>Si votre projet nécessite une évaluation des incidences Natura 2000 :</b>	
<b>P.J. n°13.</b> - L'évaluation des incidences Natura 2000 [article 1° du I de l'art. R. 414-19 du code de l'environnement]. Cette évaluation est proportionnée à l'importance du projet et aux enjeux de conservation des habitats et des espèces en présence [Art. R. 414-23 du code de l'environnement].	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>P.J. n°13.1.</b> - Une description du projet accompagnée d'une carte permettant de localiser l'espace terrestre ou marin sur lequel il peut avoir des effets et les sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés par ces effets ; lorsque le projet est à réaliser dans le périmètre d'un site Natura 2000, un plan de situation détaillé est fourni ; [1° du I de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement]	<input type="checkbox"/>
<b>P.J. n°13.2.</b> Un exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 [2° du I de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement]. Dans l'affirmative, cet exposé précise la liste des sites Natura 2000 susceptibles d'être affectés, compte tenu de la nature et de l'importance du projet, de sa localisation dans un site Natura 2000 ou de la distance qui le sépare du ou des sites Natura 2000, de la topographie, de l'hydrographie, du fonctionnement des écosystèmes, des caractéristiques du ou des sites Natura 2000 et de leurs objectifs de conservation [2° du I de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement].	<input type="checkbox"/>
<b>P.J. n°13.3.</b> Dans l'hypothèse où un ou plusieurs sites Natura 2000 sont susceptibles d'être affectés, le dossier comprend également une analyse des effets temporaires ou permanents, directs ou indirects, que le projet peut avoir, individuellement ou en raison de ses effets cumulés avec d'autres projets dont vous êtes responsable, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites [II de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement].	<input type="checkbox"/>
<b>P.J. n°13.4.</b> S'il résulte de l'analyse mentionnée au 13.3 que le projet peut avoir des effets significatifs dommageables, pendant ou après sa réalisation, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le dossier comprend un exposé des mesures qui seront prises pour supprimer ou réduire ces effets dommageables [III de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement].	<input type="checkbox"/>
<b>P.J. n°13.5.</b> Lorsque, malgré les mesures prévues en 13.4, des effets significatifs dommageables subsistent sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le dossier d'évaluation expose, en outre : [IV de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement] :	<input type="checkbox"/>
- <b>P.J. n°13.5.1</b> La description des solutions alternatives envisageables, les raisons pour lesquelles il n'existe pas d'autre solution que celle retenue et les éléments qui permettent de justifier la réalisation du projet, dans les conditions prévues aux VII et VIII de l'article L. 414-4 du code de l'environnement ; [1° du IV de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement]	<input type="checkbox"/>
- <b>P.J. n°13.5.2</b> La description des mesures envisagées pour compenser les effets dommageables que les mesures prévues au 13.4 ci-dessus ne peuvent supprimer. Les mesures compensatoires permettent une compensation efficace et proportionnée au regard de l'atteinte portée aux objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 concernés et du maintien de la cohérence globale du réseau Natura 2000. Ces mesures compensatoires sont mises en place selon un calendrier permettant d'assurer une continuité dans les capacités du réseau Natura 2000 à assurer la conservation des habitats naturels et des espèces. Lorsque ces mesures compensatoires sont fractionnées dans le temps et dans l'espace, elles résultent d'une approche d'ensemble, permettant d'assurer cette continuité ; [2° du IV de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement]	<input type="checkbox"/>
- <b>P.J. n°13.5.3</b> L'estimation des dépenses correspondantes et les modalités de prise en charge des mesures compensatoires, qui sont assumées par vous [3° du IV de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement].	<input type="checkbox"/>
<b>Si votre projet concerne les installations qui relèvent des dispositions de l'article 229-6 :</b>	
<b>P.J. n°14.</b> - La description : - Des matières premières, combustibles et auxiliaires susceptibles d'émettre du gaz à effet de serre ; - Des différentes sources d'émissions de gaz à effet de serre de l'installation ; - Des mesures de surveillance prises en application de l'article L. 229-6. Ces mesures peuvent être actualisées par l'exploitant dans les conditions prévues par ce même article sans avoir à modifier son enregistrement	<input type="checkbox"/>

<b>P.J. n°15.</b> Un résumé non technique des informations mentionnées dans la pièce jointe n°14 [10° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement]	<input type="checkbox"/>
<b>Si votre projet concerne une installation d'une puissance thermique supérieure ou égale à 20 MW :</b>	
<b>P.J. n°16.</b> - Une analyse coûts-avantages afin d'évaluer l'opportunité de valoriser de la chaleur fatale notamment à travers un réseau de chaleur ou de froid. Un arrêté du ministre chargé des installations classées et du ministre chargé de l'énergie, pris dans les formes prévues à l'article L. 512-5, définit les installations concernées ainsi que les modalités de réalisation de l'analyse coûts-avantages. [11° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement]	<input type="checkbox"/>
<b>P.J. n°17.</b> - Une description des mesures prises pour limiter la consommation d'énergie de l'installation Sont fournis notamment les éléments sur l'optimisation de l'efficacité énergétique, tels que la récupération secondaire de chaleur. [12° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement]	<input type="checkbox"/>
<b>Si votre projet comprend une ou plusieurs installations de combustion moyennes relevant de la rubrique 2910 :</b>	<input type="checkbox"/>
<b>P.J. n°18.</b> - Indiquer le numéro de dossier figurant dans l'accusé de réception délivré dans le cadre du rapportage MCP	<input type="checkbox"/>

### 3) Autres pièces volontairement transmises par le demandeur :

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les pièces supplémentaires que vous souhaitez transmettre à l'administration.

Pièces	
- Pièce n°19 : Étude des dangers	<input type="checkbox"/>
- Pièce n°20 : Gestion des eaux usées - Étude du plan d'épandage des effluents prétraités	<input type="checkbox"/>
- Pièce n°21 : Calcul pour le dimensionnement du bassin de régulation des eaux pluviales	<input type="checkbox"/>
- Pièce n°22 : Plan de localisation des zones de stockage	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>



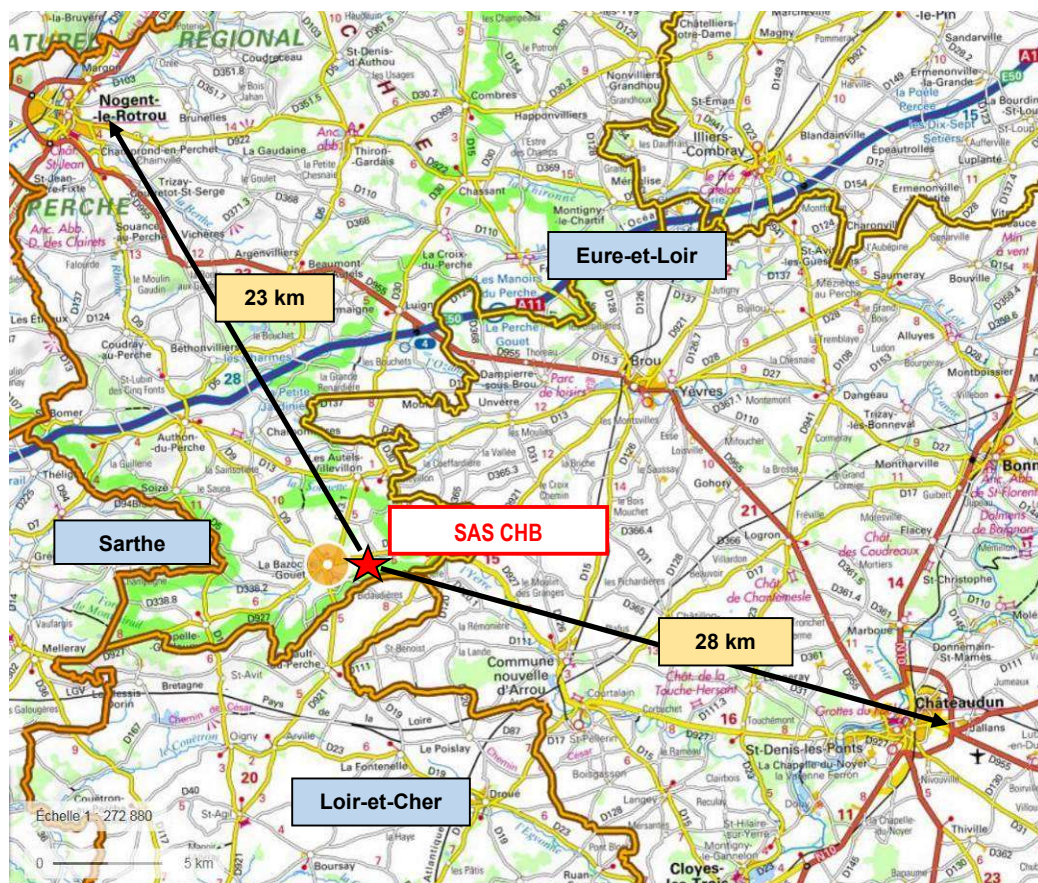
## 2. IDENTITE DU DEMANDEUR

Dénomination	SAS CHB
Forme juridique	Société par Actions Simplifiée (SAS)
Représentée par	M. Laurent GUGLIELMI (gérant)
Adresse du siège de la société	Le Haut Bois 28330 LA BAZOCHE-GOUËT
N° SIRET	448 927 806 000 19
Téléphone	02 37 49 35 73
Description des activités	La SAS CHB exerce sur le site du Haut Bois des activités : - d'engraissement et d'élevage de porcs sur paille en conformité avec le Label Agriculture Biologique. - de transformation et de fabrication de charcuterie.
Code APE	0146Z Elevage de porcins
Code APRM	1013B Charcuterie
Année de création	1986 puis reprise en 2005 par M. GUGLIELMI
Nombre de salariés	60 personnes
Situation ICPE	Autorisation (AP du 18/05/2000) – Rubriques 2102, 2221
Emplacement	La Bazoche-Gouët, Section YM, parcelles 53, 54 et 55
Communes du rayon 1 km (Cf. carte de localisation)	Soizé La Bazoche-Gouët

## 3. LOCALISATION

L'élevage de porcs et l'atelier de transformation/charcuterie de la SAS CHB sont implantés au lieu-dit « Le Haut Bois », à 2,8 km au nord-ouest du bourg de la commune de La Bazoche-Gouët située au sud de l'Eure-et-Loir.

Carte 1 : Localisation de la SAS CHB



L'accès à l'établissement s'effectue par la RD9 reliant La Bazoche-Gouët à Authon-du-Perche, puis par la Voie Communale n°53.

Commune	Section	Parcelles cadastrales	Surface
La Bazoche-Gouët	YM	53, 54 et 55	44 167 m <sup>2</sup>



L'environnement immédiat du site est constitué de parcelles agricoles. Le tiers le plus proche est localisé à l'ouest à 330 m de la limite de propriété.

Tableau 1 : Distances d'éloignement de l'établissement

	Eloignement par rapport aux limites de propriété
Tiers le plus proche	330 m
Ecole	2,6 km
Maison de retraite	2,5 km
Complexe sportif	1,8 km
Camping municipal	2,6 km
Supermarché	2,0 km
Ruisseau	110 m
Captage (Les Lignières)	4 km
NATURA 2000 (FR2400551)	2,4 km
ZNIEFF	2,5 km

#### 4. ACTIVITE ET SITUATION ADMINISTRATIVE

##### 4.1 Situation actuelle

L'arrêté d'autorisation de l'établissement a été signé le 18/05/2000.

Tableau 2 : Rubriques installations classées

NATURE DE L'ACTIVITE	RUBRIQUE de la nomenclature	VOLUME maximal Activités Futures	AD	RAYON D'AFFICHAGE
Porcs (établissements d'élevage, vente, transit, etc...) de plus de 30 kg en stabilisation en plein air	2102	1360 animaux	A	3 km
Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale Quantité de produit entrant	2221	2,5 t/j	A	1 km
Installation de réfrigération ou compression ou compression (R22, air...) Puissance absorbée	2 920	58 KW	D	-
Dépôt de gaz combustible liquéfié (propane)	211 B 2	16 m <sup>3</sup>	D	-

##### 4.2 Situation après projet

###### 4.2.1 Description du projet

Le projet de la SAS CHB consiste en :

Elevages	Production charcuteries	Autres utilités
- Extension de deux bâtiments d'élevage en conformité avec le Label Agriculture Biologique.	- Extension de l'activité charcuterie pour atteindre : 30 t/j de matières entrantes d'origine animale (rubrique 2221), 2,5 t/j de matières entrantes d'origine végétale (rubrique 2220).	- Réaménagement du local emballages en atelier de production. - Création d'un nouveau bâtiment (908 m <sup>2</sup> ) de stockage des produits finis en attente d'expédition. - Transfert de l'activité conserverie vers le site de CHB Quercy à Caylus (82). - Création d'une voirie d'accès des poids lourds côté nord-est. - Mise en place d'une poche incendie de 240 m <sup>3</sup> . - Mise en place d'un séparateur à hydrocarbures en aval du réseau de collecte des eaux pluviales.

L'extension de la porcherie a fait l'objet, en 2019, d'un dépôt de permis de construire spécifique et une demande de modification auprès de la préfecture d'Eure et Loire.

A l'exception de la bâche à eau d'incendie prévue sur une portion de parcelle agricole jouxtant la limite de propriété nord, tous les autres aménagements futurs seront réalisés dans l'enceinte actuelle du site.

Aucune acquisition de nouvelle surface n'est prévue dans le cadre du projet. Le nouveau bâtiment de stockage sera construit en lieu et place de 2 bâtiments existants en partie nord du site (servant actuellement pour l'activité conserverie).

Une nouvelle demande de permis de construire est donc déposée en parallèle de ce dossier (Cf. récépissé de dépôt en annexe).

Les nouveaux aménagements (dimensionnement, localisation...) sont décrits dans la partie étude d'incidence.

Ils sont également illustrés sur les plans présentés en annexe.

#### 4.2.2 Nomenclature ICPE

##### ➤ Charcuterie/Transformation :

L'activité de charcuterie de l'établissement est concernée par les rubriques 2220 et 2221, du fait des matières d'origine animale et végétale entrant en fabrication.

**Tableau 3 : Evolution de l'activité de l'établissement (matières premières)**

Année	2017	2018	2019	Projet (Pointe)	Capacité autorisée (AP du 18/05/2000)
Matières animales (tonnes/j)	14	16,5	18	30	2,5
Matières végétales (tonnes/j)	1	1	1	1,5	-

L'activité de transformation/charcuterie de la SAS CHB **ne sera pas classée** sous la rubrique **2220-2b** pour une quantité de matière d'origine végétale entrante de 1,5 t/j (inférieure à 2 t/j).

L'activité de transformation/charcuterie de la SAS CHB sera soumise à **enregistrement** sous la rubrique **2221-1** pour une quantité de matière d'origine animale entrante de 30 t/j (supérieure à 4 t/j).

L'évolution de la quantité de produits finis avec le projet sera la suivante.

**Tableau 4 : Evolution de l'activité de l'établissement**

Année		2017	2018	2019	Projet
Activité	(t PF/an)	2 280	2 570	2 860	4 680
	(t PF/j)	14	16,5	18	30

\*PF : produits finis

Pour un niveau d'activité environ de 30 t/j, donc inférieur à 75 t/j, l'activité de la SAS CHB **ne sera pas classée** sous la rubrique **3642-3**.

➤ **Elevage de porcs :**

La composition de l'élevage de porcs est la suivante.

**Tableau 5 : Composition de l'unité d'élevage (Label Bio)**

Bâtiment	Surface (AP du 18/05/2000)	Surface d'extension	Animaux	Nombre de places	Anx-Eq*
Bâtiment 1	636 m <sup>2</sup>	496 m <sup>2</sup>	Porcs à l'engraissement	480	480
Bâtiment 2	1 279 m <sup>2</sup>	947 m <sup>2</sup>		960	960
<b>Total</b>				<b>1 440</b>	<b>1 440</b>

\* 1 porc engraissement = 1 animal-équivalent

L'élevage de la SAS CHB est certifié par le Label Agriculture Biologique et compte au plus 1 440 Animaux-Equivalents.

L'élevage de porcs de la SAS CHB sera soumis à **enregistrement** sous la rubrique **2102-1** pour un effectif de 1 440 Animaux-Equivalents (plus de 450 Animaux-Eq).

Le nombre d'emplacement pour les porcs de production (de plus de 30 kg) est inférieur à 2000 : l'élevage de porcs de la SAS CHB ne relève donc pas de la rubrique 3660 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et de la réglementation IED.

➤ **Installations de combustion :**

La seule installation de combustion présente sur le site correspond au groupe électrogène d'une puissance thermique de 350 kVA. Celui-ci fonctionne épisodiquement en cas de coupure du réseau ERDF.

L'établissement dispose également de 7 chaudières électriques (540 kW) pour la production de vapeur.

Le groupe électrogène fonctionne au gasoil et ne sera pas modifié dans le cadre du projet.

L'installation de combustion de la SAS CHB restera **non classée** sous la **rubrique n° 2910-A**, pour une puissance thermique totale installée environ de **0,35 MW** (inférieure à 1 MW).

➤ **Installations de réfrigération et de compression :**

L'alimentation des chambres froides, chambres à température négative est assurée par plusieurs groupes frigorifiques utilisant des gaz fluorés.

**Tableau 6 : Gaz fluorés utilisés au niveau des Installations frigorifiques actuelles**

Gaz fluoré utilisé	Quantité (kg)
R 134A	4,9
R 404A	59,3
R 407F	166,3
R 410A	3,8
R 448A	104,0
<b>Total</b>	<b>442,3</b>

La quantité cumulée de gaz fluorés stockée actuellement est de 442,3 kg.

Il n'y a pas d'installation frigorifique utilisant le fréon R22, ni de NH<sub>3</sub> ou de CO<sub>2</sub>.

5 compresseurs supplémentaires seront mis en place dans le cadre du projet. La quantité de gaz fluorés supplémentaire sera de 90 kg.

Les installations de compression et de réfrigération utilisant des fluides fluorés (inflammables et non toxiques) seront **classées à déclaration avec contrôle périodique** au titre de **la rubrique n° 1185-a**. La quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente étant de **532,3 kg**, donc supérieure à 300 kg.

➤ **Stockage de produits pétroliers :**

Le seul produit pétrolier stocké sur le site est le gasoil, servant pour le fonctionnement du groupe électrogène.

Le stockage est réalisé dans une cuve enterrée de 10 m<sup>3</sup>.

Pour une masse volumique de l'ordre de 830 kg/m<sup>3</sup>, la quantité de gasoil stockée serait de l'ordre de 8,3 tonnes.

Les conditions de stockage du gasoil ne seront pas modifiées dans le cadre du projet.

Le stockage de gasoil en cuve enterrée de la SAS CHB restera **non classé** sous la rubrique **4734**, pour une quantité stockée environ de **8,3 t** (inférieure à 50 tonnes d'essence ou 250 t au total).

➤ **Stockage matières premières, produits finis et emballages :**

Actuellement, 3 zones de stockage sont présentes sur le site de la SAS CHB (Cf. plan disponible en pièce n° 22) :

- Zone n° 1 : stockage dans 26 containers maritimes (côté sud-est),
- Zone n°2 : local spécifique de stockage des emballages,
- Zone n°3 : stockage tampon.

La SAS CHB prévoit dans le cadre du projet, la mise en place de 25 containers supplémentaires.

Ceux-ci serviront pour le stockage des matières actuellement présentes dans le local emballages.

Le détail des quantités de matières actuellement présentes est le suivant.

**Tableau 7 / Quantité de matières actuellement stockées sur le site de la SAS CHB**

Matières stockées	Zone n°1 (Containers maritimes)	Zone n°2 (Local emballage)	Zone n°3 (Tampon)
Cartons	456 m <sup>3</sup>	-	-
Palettes bois	48 m <sup>3</sup>	-	-
Bacs plastique	108 m <sup>3</sup>	-	-
Consommables (masques, gants...)	96 m <sup>3</sup>	-	-
Bocaux	-	120 m <sup>3</sup>	-
Films plastique	-	100 m <sup>3</sup>	-
Barquettes portion	-	5 m <sup>3</sup>	-
Etiquettes	-	20 m <sup>3</sup>	-
Epices, aromates, légumes ...	30 m <sup>3</sup>	48 m <sup>3</sup>	25 m <sup>3</sup>
Produits de nettoyage	-	18 m <sup>3</sup>	-

➔ Matière premières et produits finis :

Les matières premières entrant en fabrication sont en majorité des produits carnés : carcasse, viandes de découpe, abats, boyaux, gras de porcs, ...

Elles sont stockées, principalement en bacs au niveau des locaux frigorifiques.

Les autres matières premières sont :

- les épices,
- les aromates,
- les légumes.

Ceux-ci sont stockés à température ambiante.

Les produits intermédiaires et les produits finis sont également stockés dans des locaux frigorifiques. Les capacités de stockage disponibles dans l'établissement sont les suivantes.

**Tableau 8 : Capacités de stockage**

Locaux de stockage	Locaux Frigorifiques (0 à 4°C)		Locaux à température ambiante	
	Capacité (m <sup>3</sup> )	Quantité stockée (t)	Capacité (m <sup>3</sup> )	Quantité stockée (t)
Matières premières	50	25	90	45
Produits intermédiaires	300	150	-	-
Produits finis	360	180	-	-
<b>Total (en m<sup>3</sup>)</b>	<b>710</b>	<b>355</b>	<b>90</b>	<b>45</b>

Les quantités de matières stockées en entrepôts couverts sont inférieures à 500 t.

La SAS CHB prévoit la construction d'un nouveau local frigorifique.

Celui-ci permettra le stockage des produits finis en préparation de commande et avant expédition. La durée de stockage des produits sera au maximum de 24 h.

Les stockages de la SAS CHB seront :

- **non classés** au titre des **rubriques n° 1510** de la nomenclature des Installations Classées. La quantité de matière stockée étant inférieure à 500 t et la capacité de stockage des entrepôts à température ambiante **est inférieure à 5 000 m<sup>3</sup>**.

- **non classés** au titre des **rubriques n° 1511** de la nomenclature des Installations Classées. Le volume susceptible d'être stocké en locaux frigorifiques **est inférieur à 5 000 m<sup>3</sup>**.

→ Emballages :

Les emballages sont stockés dans l'entrepôt démontable qui sera réaménagé en atelier de production.

Le volume de stockage représente au maximum 3 600 m<sup>3</sup>.

Dans le cadre de l'extension de l'activité et afin de limiter le risque lié au stockage de matières combustibles, la SAS CHB a mis en place 51 containers maritimes pour le stockage des emballages.

Le volume d'emballages stocké par container sera au maximum de 70 m<sup>3</sup>.

Les quantités de matériaux d'emballage stockés après projet seront les suivantes.

**Tableau 9 : Volume de matériaux d'emballage stockés après-projet**

Type d'emballage	Volume occupé par les emballages (m <sup>3</sup> )
Papiers/Cartons	300
Bois	210
Plastiques	280

Les nouveaux stockages d'emballages de la SAS CHB seront :

- **Non classés** au titre des **rubriques n°1530 et 1532** pour le stockage de cartons et de papiers et le stockage de bois, les volumes susceptibles d'être stockés étant inférieurs à 1 000 m<sup>3</sup>.
- **Soumis à déclaration** au titre de la **rubrique n°2662** pour le stockage de polymères (matières plastiques), le volume susceptible d'être stocké étant compris 100 m<sup>3</sup> et 1 000 m<sup>3</sup>.

➤ **Classement IED :**

L'établissement de la SAS CHB, transforme à la fois des matières d'origine végétale et animale.

La production journalière prévue après projet sera au maximum de l'ordre de 30 t PF/j pour 260 j d'activité/an, et donc inférieure à 75 t/j (avec proportion de matière animales > 10%).

Pour cette capacité de production, l'activité de la SAS CHB est **non classée** au titre de **la rubrique 3642-3** (traitement de matières végétales et animales aussi bien en produits combinés qu'en produits séparés).

<b>L'établissement de La SAS CHB ne relève pas actuellement de la réglementation IED.</b>
-------------------------------------------------------------------------------------------



#### 4.2.3 Nomenclature Eau (IOTA)

##### ➤ Rejet des eaux pluviales

L'emprise foncière du site de la SAS CHB sera légèrement modifiée dans le cadre du projet : seule une surface d'environ 1 500 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrale YM 10 jouxtant la limite de propriété nord servira pour recevoir la future bâche des eaux d'incendie.

Le local emballage actuel sera converti en atelier de production et le futur local d'expédition sera construit en lieu et place de deux locaux existants servant pour la conserverie.

Les conserves stockées ont été transférés en totalité sur un autre site : CHB Quercy à Caylus (82).

**Tableau 10 : Emprise foncière**

	<b>SAS CHB</b>
Cadastre	- Commune : La Bazoche-Gouët - Section : YM - Parcelles : n°53, 54 et 55
Superficie totale	44 167 m <sup>2</sup>
<i>Dont bâtiments couverts</i>	8 783 m <sup>2</sup>
<i>Dont voiries et cours</i>	10 640 m <sup>2</sup>
<i>Dont espaces verts</i>	24 744 m <sup>2</sup>

La surface des bâtiments couverts atteindra après projet environ 8 783 m<sup>2</sup>.

Les eaux pluviales récupérées au niveau des toitures sont collectées par un réseau spécifique.

Celles-ci sont collectées par :

- la marre (350 m<sup>3</sup>) localisée au nord : pour les eaux de toitures de la partie nord (atelier transformation + habitation pétitionnaire),
- la lagune localisée à 100 m au sud : pour les bâtiments d'élevage et la partie sud de l'atelier de transformation (laboratoire, vestiaire...).

Le réseau d'eaux pluviales sera renforcé pour collecter les eaux ruisselant sur les toitures des nouveaux bâtiments.

Les eaux des aires de circulation transiteront par un nouveau séparateur à hydrocarbures, avant de rejoindre le futur bassin de régulation (lagune à 100 m au sud).

Avec la surface occupée par la nouvelle bâche incendie (1 500 m<sup>2</sup>) et celle de la lagune de régulation (1 400 m<sup>2</sup>), la surface totale occupée par le site de la SAS CHB représentera environ 47 067 m<sup>2</sup>.

Le rejet des eaux pluviales de l'établissement de la SAS CHB sera soumis à **déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0** de la nomenclature IOTA pour une surface du site de **4,4 ha** (inférieure à 20 ha).

4.2.4 Classement ICPE et IOTA

Tableau 11 : Classement de la SAS CHB après projet

Rubrique	Activité	Capacité	Régime*	Date AMPG**	Evolution du classement
<b>Rubriques ICPE</b>					
2102-1	Porcs (activité d'élevage, vente, transit, etc...), à l'exclusion des activités classées sous la rubrique 3660 : Installation détenant : 1- plus de 450 animaux-équivalents	1 440	E	27/12/2013	Non modifié
2220-2a	Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale par cuisson, appertisation... 2-Autres installations : b)- supérieure à 2 t/j, mais inférieure ou égale à 10 t/j	1,5 t/jour	NC	17/06/2005	Non modifié
2221-1	Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale par découpage, cuisson, appertisation... 1- supérieure à 4 t/j	30 t/jour	E	23/03/2012	Modifié
1185	Gaz à effet de serre visés à l'annexe I du règlement UE n°517/2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés ... 2- Emploi dans des équipements clos en exploitation. a) Equipements frigorifiques ...de capacité unitaire supérieure à 2 kg, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 300 kg	532,2 kg	DC	04/08/2014	Non modifié
2662	Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, ...) (stockage de) Le volume susceptible d'être stocké étant : 3. supérieur ou égal à 100 m³, mais inférieur à 1 000 m³	280 m³	D	14/01/2000	-
2910-A	Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770, 2771 et 2971. A- Lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés.... 2. supérieur à 1 MW mais inférieure à 20 MW.	Puissance totale : 0,35 MW	NC	-	-
1510	Entrepôts couverts à l'exclusion des dépôts .... Le volume des entrepôts étant : 3- supérieur ou égale à 5 000 mais inférieur à 50 000 m³	90 m³	NC	-	-
1511	Entrepôts frigorifiques à l'exclusion des dépôts .... Le volume susceptible d'être stocké étant : 3- supérieur ou égale à 5000 m³, mais inférieur à 50000 m³	700 m³	NC	-	-
1530	Papier, carton ou matériaux combustibles... Le volume susceptible d'être stocké étant : 3- supérieur à 1 000 mais inférieur à 20 000 m³	300 m³	NC	-	-
1532	Bois ou matériaux combustibles... Le volume susceptible d'être stocké étant : 3- supérieur à 1 000 mais inférieur à 20 000 m³	210 m³	NC	-	-
<b>Rubriques IOTA</b>					
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles... 2-Surface totale supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D).	4,4 ha	D	-	Non modifié

D : Déclaration E : Enregistrement A : Autorisation

#### 4.2.5 Situation au titre de l'évaluation environnementale

L'activité principale de la SAS CHB est l'élevage de porcs et la transformation de matières d'origine animale. Elle relèvera donc de l'Enregistrement au titre de la réglementation des installations classées. Elle est donc visée par la rubrique n°1 du tableau annexé à l'article R 122-2 du Code de l'Environnement et est soumise à ce titre à examen au cas par cas.

La présente demande d'enregistrement vaut demande d'examen au cas par cas au sens du Code de l'Environnement.

### **5. CONFORMITE AUX ARRÊTÉS DE PRESCRIPTIONS ENREGISTREMENT**

Les installations existantes étant déjà autorisées sous la rubrique 2221 et mises en service avant 2012 (AP du 18/05/2000), elles sont réputées conformes à l'arrêté de prescriptions générales du 27/12/2013.

La préparation ou le traitement de produits alimentaires d'origine animale est régi par l'arrêté ministériel du 23 mars 2012.

La conformité du projet de la SAS CHB vis-à-vis des prescriptions générales des arrêtés du 23/03/2012 et du 27/12/2013 a été vérifiée. Celles-ci sont jointes à la présente demande (pièce n°6).

Le projet de la SAS CHB est conforme et ne nécessite pas de dérogation.

### **6. AUTRES DEMANDES EN COURS**

Aucune demande de défrichage ou de coupe ou d'abattage d'arbre n'accompagne cette demande.

A l'exception de la bâche à eau d'incendie prévue sur une portion de parcelle agricole jouxtant la limite de propriété nord, tous les autres aménagements futurs seront réalisés dans l'enceinte actuelle du site.

Aucune acquisition de nouvelle surface n'est prévue dans le cadre du projet. Le nouveau bâtiment de stockage sera construit en lieu et place de 2 bâtiments existants en partie nord du site (servant actuellement pour l'activité conserverie).

Une nouvelle demande de permis de construire est donc déposée en parallèle de ce dossier (Cf. récépissé de dépôt disponible en pièce jointe n°10).

Les nouveaux aménagements sont illustrés sur les plans présentés en pièces jointes n°1, 2 et 3.

### **7. ETUDE D'INCIDENCE SUR L'ENVIRONNEMENT**

#### **7.1 Incidence sur le site (intégration paysagère)**

Le plan de masse (échelle 1/2 500<sup>ème</sup>) représentant les aménagements réalisés et futurs est disponible en pièce jointe n°2.

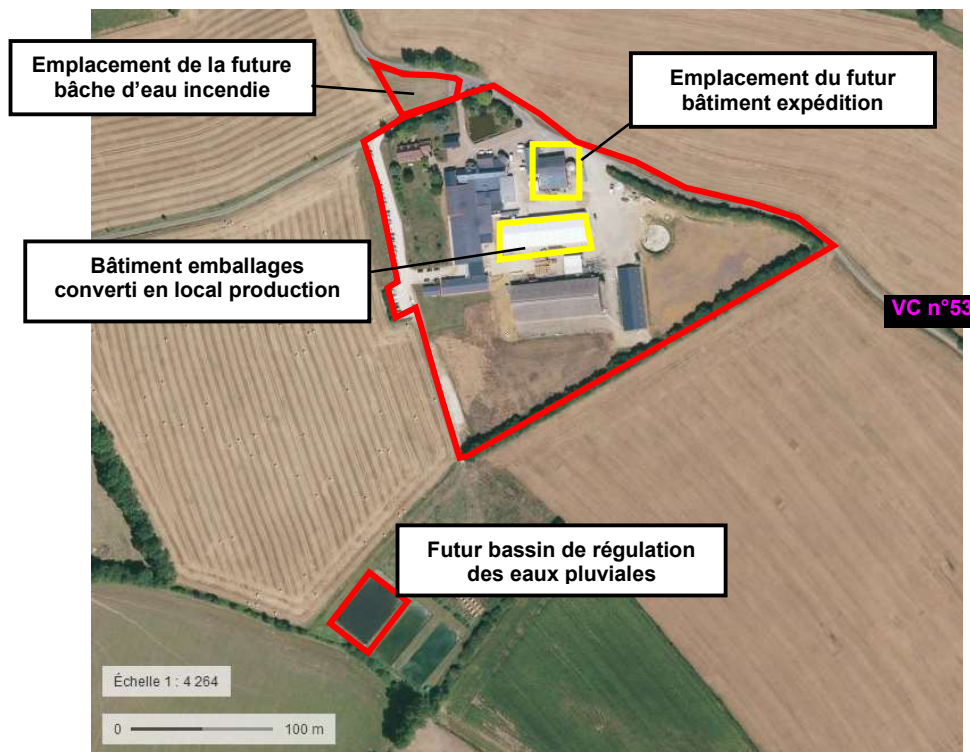
Les extensions suivantes ont été réalisées et ont déjà fait l'objet de :

- permis de construire et porter à connaissance (mars 2019) : pour l'extension des bâtiments d'élevage de porcs,
- permis de construire : pour le local de stockage des emballages (1 200 m<sup>2</sup>) converti en local de production dans le cadre du projet et le local technique (55 m<sup>2</sup>).

Le local emballage sera réaménagé en atelier de production.

La SAS CHB prévoit la construction d'un nouveau local de stockage et d'expédition des produits finis (908 m<sup>2</sup>), en lieu et place de 2 bâtiments existants (conserverie).

Il sera localisé à (10 m) de la limite de propriété est, et donc éloigné de la voie communale n°53.



La hauteur (7 m au faîtage), les matériaux de construction ainsi que la teinte de la nouvelle construction seront quasiment identiques à ceux des bâtiments actuels autorisés par l'arrêté du 18/05/2000.

La bâche incendie sera installée sur une portion (1 500 m<sup>2</sup>) de la parcelle agricole jouxtant la limite de propriété nord du site.

La lagune localisée au sud à 100 m de la limite de propriété sera utilisée comme bassin de régulation/confinement.

Les accès actuels au site (voie communale n°53 et chemin départemental n°331) ne seront pas modifiés.

La nouvelle voirie pour la circulation des poids lourds sera aménagée du côté de l'entrée est (VC n°53) du site.

Les haies entourant le site en limites de propriété sud, est et nord seront également maintenues dans le cadre du projet.

Compte tenu des dispositifs retenus dans le projet d'extension, l'impact visuel des aménagements de la SAS CHB ne sera pas modifié par rapport à la situation actuelle.

**Le projet d'extension de l'activité de La SAS CHB n'aura pas d'impact visuel notable par rapport à la situation actuelle.**

## **7.2 Incidence sur la consommation d'eau et la gestion des eaux usées**

### ➤ Consommation en eau :

L'élevage de la SAS CHB ainsi que l'atelier de transformation sont alimentés en eau par Le réseau public d'adduction en eau potable.

L'eau est utilisée principalement pour :

- Elevage : l'abreuvement des animaux et le nettoyage des salles en fin de bande,
- Atelier de charcuterie : comme ingrédient dans les recettes, le nettoyage des salles de fabrication, la production de vapeur par les chaudières, le thermoformage et les autoclaves.

La consommation d'eau est estimée à environ 45 m<sup>3</sup>/j.

Différentes mesures ont été adoptées par les exploitants pour réduire la consommation en eau, à savoir :

- Cuisson à la vapeur des saucisses (circuit fermé),
- Investissement dans du matériel plus économe (buses, lances...),
- Transfert de l'activité conserves (bocaux) sur le site de Caylus (82), impliquant une réduction de l'utilisation des autoclaves et donc une baisse de la consommation d'environ 70% sur ce poste.

Avec le projet d'extension de l'activité, l'augmentation de la consommation en eau est estimée à environ 25%. Elle atteindrait après projet environ 55 m<sup>3</sup>/j.

La consommation annuelle atteindra après projet au maximum 14 300 m<sup>3</sup>/an.

**La consommation en eau augmentera avec le projet mais dans une faible proportion par rapport à l'activité prévue.**

### ➤ Gestion des eaux usées et des déjections animales :

La gestion des eaux usées et des déjections animales est présentée plus en détail dans la partie traitement des effluents et épandage (pièce jointe n°20).

Aucune augmentation de la quantité des déjections animales n'est prévue dans le projet de la SAS CHB.

La valorisation locale des effluents d'élevage sur l'unité de méthanisation de la SARL VICMAN sera maintenue avec le projet d'extension d'activité.

Les eaux usées de l'atelier charcuterie/transformation seront prétraitées comme actuellement sur le dispositif en place.

Avec le projet d'extension de l'activité de charcuterie, le volume des effluents prétraités atteindra 13000 m<sup>3</sup> pour un flux de 0,52 t en azote et 4,6 t en DBO<sub>5</sub>, contre 9000 m<sup>3</sup> et 0,36 t N/an actuellement.

Les effluents prétraités seront utilisés comme actuellement pour la fertirrigation des parcelles agricoles.

Le plan d'épandage autorisé par l'arrêté du 18/05/2000 pour l'épandage des lisiers de porcs au nom de l'ancien propriétaire (M. BOUDET), compte actuellement 39,6 ha, dont 33,3 ha épandables.

**Le projet de la SAS CHB n'aura pas d'impact notable sur la gestion des eaux usées.**

## **7.3 Incidence sur la gestion des eaux pluviales**

Le projet de la SAS CHB intègre une extension des surfaces imperméabilisées :

- Surface couvertes : nouveau local de stockage des produits finis, extension des bâtiments d'élevage,
- Surface non couverte : nouvelle voirie de circulation des poids lourds.

Le nouveau local de stockage et d'expédition des produits finis (908 m<sup>2</sup>) sera équipé, comme les autres bâtiments (ateliers, élevage...), de gouttières pour collecter les eaux pluviales.

A ce jour, les eaux pluviales sont collectées par le :

- Réseau au nord : pour les eaux de toitures de la partie nord (atelier transformation + habitation pétitionnaire). Celles-ci sont ensuite dirigées vers la mare,
- Le réseau sud : pour les bâtiments d'élevage et les parties est et sud de l'atelier de transformation (laboratoire, vestiaire...). Celles-ci sont ensuite dirigées vers le bassin de régulation (100 m au sud).

Le mode de collecte des eaux pluviales ne sera pas modifié dans le cadre du projet.

Les eaux pluviales des nouvelles surfaces imperméabilisées (local expédition + aire de circulation des poids lourds) rejoindront le réseau de collecte sud.

La SAS CHB prévoit la mise en place d'un séparateur à hydrocarbures en amont du bassin de régulation.

Conformément aux prescriptions du SDAGE Loire Bretagne, le dimensionnement du bassin de régulation des eaux pluviales a été réalisé en tenant compte d'un débit de fuite de 3 l/s/ha (Cf. pièce jointe n°21).

Compte tenu des surfaces imperméabilisées après projet, le volume de régulation nécessaire sera de l'ordre de 480 m<sup>3</sup>.

Les capacités du bassin de régulation (800 m<sup>3</sup>) et de la mare (350 m<sup>3</sup>) sont donc suffisantes pour assurer une bonne gestion des eaux pluviales du site.

A noter que la sortie du bassin de régulation au sud vers le milieu naturel sera équipée d'un système d'obturation permettant de confiner les eaux souillées en cas de pollution.

**La gestion des eaux pluviales sera nettement améliorée.**

#### **7.4 Incidence sur l'air et le climat**

Le projet de la SAS CHB prévoit l'extension de l'activité transformation. Les effectifs porcs seront équivalents à ceux autorisés par l'arrêté du 18/05/2000.

Les animaux continueront à être élevés sur aire paillée. Leur effectif sera au plus de 1 440 Anx-Eq pour maintenir la certification Label Bio.

Les déjections issues de l'élevage de porcs continueront à être traitées localement à la fin de chaque bande sur l'unité de méthanisation de la SARL VICMAN.

Les chaudières électriques utilisées pour la production de vapeur seront maintenues après projet.

Le groupe électrogène fonctionnant épisodiquement au gasoil en cas de coupure du réseau ERDF restera la seule installation de combustion sur le site.

Les contrats d'entretien (1 fois/an) de ces installations et celles électriques, souscrits auprès d'entreprises spécialisées, seront reconduits dans le cadre du projet.

La station de prétraitement dispose de la capacité nécessaire pour traiter les flux supplémentaires liés à l'augmentation de l'activité de transformation.

Les effluents prétraités continueront à être recyclés en flux tendu sur le plan d'épandage correctement dimensionné pour la fertirrigation des cultures. Les pratiques d'épandage respecteront comme actuellement le principe de la fertilisation raisonnée.

Une attention particulière sera portée aux conditions météorologiques, notamment la direction et la vitesse du vent lors de l'utilisation du canon enrouleur.

La nouvelle aire de circulation des poids lourds sera bitumée et permettra de limiter les envols de poussières.

La vitesse de circulation restera limitée à 20 km/h au sein de l'établissement.

Compte tenu des différentes mesures prévues par la SAS CHB, le projet d'extension de l'activité de l'établissement n'augmentera pas son incidence sur l'air et le climat.

**Le projet de la SAS CHB n'augmentera pas l'incidence de l'activité sur l'air et le climat.**

### **7.5 Incidence sur les déchets**

Actuellement, chaque type de déchets est stocké dans un conteneur spécifique (fosse sous bâtiments, benne, IBC...) pour traitement par des filières adaptées : méthanisation, recyclage...

Les quantités de déchets produits actuellement et les filières de valorisation adoptées par la SAS CHB sont les suivantes.

**Tableau 12 : Déchets produits actuellement**

Type de déchets	Quantités produites (t ou m <sup>3</sup> /an)	Filières de valorisation/recyclage
Cartons	18	Entreprise Paprec CRV à Montmirail (72)
DIB	83	Déchetterie de la commune de Charbonnière (28)
Refus de dégrillage	6	
Lisiers de porcs	230	Unité de méthanisation de la SARL VICMAN
Fumiers de porcs	1 560	
Effluents prétraités	9 000	Fertirrigation des cultures

La quantité de déchets produite sera légèrement augmentée (+15 %) dans le cadre du projet d'extension de l'activité.

Après projet, la SAS CHB adoptera les mêmes pratiques et filières utilisées actuellement pour le traitement de ses déchets, notamment les déjections animales et les effluents prétraités.

**Le projet de la SAS CHB n'impliquera pas de modification notable sur la gestion des déchets du site.**

### **7.6 Incidence sur la circulation**

La SAS CHB prévoit la mise en place d'une aire de circulation des poids lourds côté est du site.

Les autres voiries stabilisées (parking personnel) ne seront pas modifiées dans le cadre du projet.

L'extension de l'activité de transformation engendrera une légère augmentation de la circulation sur le site du fait du nombre de livraison et expédition plus élevé.

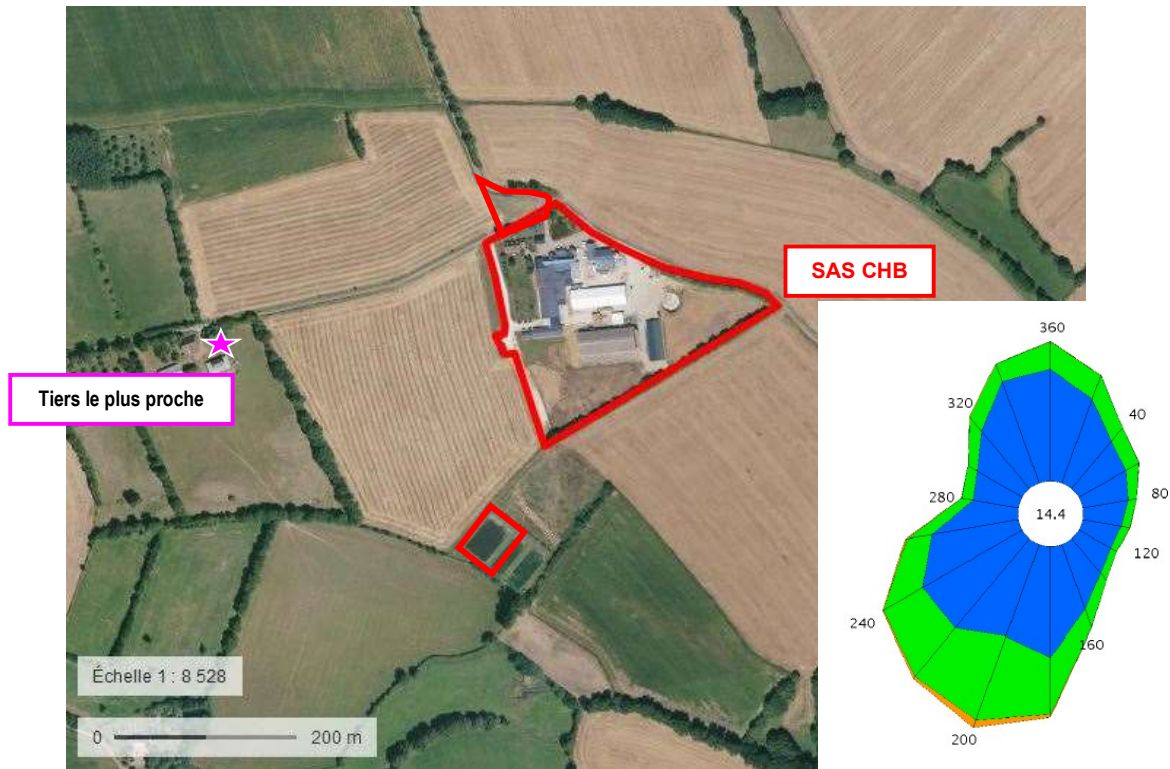
Le nombre de poids-lourds atteindra au maximum 6 camions/j contre 4 camions/j actuellement.

La circulation après projet restera faible.

**Le projet de la SAS CHB n'impliquera pas de modification notable de la circulation sur le site.**

### 7.7 Incidence sur la santé humaine

Avec le projet d'extension, les activités de la SAS CHB seront soumises à enregistrement sous les rubriques 2102 et 2221.



La rose des vents enregistrée (1997-2006) au niveau de la station de Chartres (28) a été consultée.

Les vents les plus dominants sont du secteur sud et sud-ouest.

Le tiers le plus proche de l'établissement localisé à 330 m de la limite de propriété ouest n'est pas soumis aux vents dominants du secteur.

Les bâtiments d'élevage ainsi que la station de prétraitement sont localisés en partie sud et l'entrée des poids lourds en partie est.

La station de prétraitement dispose de la capacité nécessaire pour traiter les flux futurs après extension et ne sera pas source de nuisances olfactives.

L'impact des activités de la SAS CHB n'est pas notable pour le 1<sup>er</sup> tiers situé à l'ouest.

La clôture mise en place sur le périmètre de l'établissement ainsi que les haies disposées en limites de propriétés nord, est et sud seront maintenues dans le cadre du projet.

La vitesse de circulation restera limitée à 20 km/h dans l'enceinte du site.

Le nombre quotidien des poids lourds sera au maximum de 6 camions/j et restera faible.

La gestion des déchets sur le site ne sera pas modifiée. Les filières de valorisation (méthanisation, recyclage par fertirrigation, ...) utilisées actuellement seront maintenues après projet.

Les équipements potentiellement bruyants sont soit confinés dans des locaux insonorisés (compresseurs et pompes) ou immergés (hydroéjecteur).

**Le projet de la SAS CHB n'impliquera pas d'impact supplémentaire sur la santé humaine par rapport à la situation actuelle.**



## **8. ETUDE DES DANGERS**

L'étude des dangers est présentée en détail dans la pièce jointe n° 19.

Les seuls risques recensés sur le site de la SAS CHB sont :

- risque de déversement accidentel (matière première, produits lessiviels...),
- risque incendie au niveau des bâtiments d'élevage de porcs du fait du stockage de paille.

La modélisation réalisée par le logiciel Flumilog a permis de mettre en évidence qu'en cas de départ d'un incendie, les flux thermiques engendrés à l'extérieur des bâtiments d'élevage resteraient contenus dans les limites de propriété de l'établissement.

Toutes les mesures mises en place et celles prévues par la SAS CHB ne conduiront pas à une augmentation des risques actuels :

- Nouveau local de stockage des produits finis équipé comme les autres locaux de l'établissement d'une alarme incendie,
- Produits lessiviels et huiles de maintenance, stockés dans des containers spécifiques étanches et fermés à clés,
- Station de prétraitement construite sur une dalle étanche,
- Nouvelle voirie de circulation des poids lourds imperméabilisée et équipée de bordures qui permettent de confiner et diriger les produits déversés vers le réseau d'eaux pluviales.
- L'accès facile des services de secours, depuis les deux entrées VC n°53 et CD n°331, à l'ensemble des bâtiments sur l'axe est-ouest,
- Réserve d'eau totale de 590 m<sup>3</sup> (nouvelle bêche incendie + mare d'eaux pluviales) supérieure aux besoins en eau d'extinction,
- Capacité (800 m<sup>3</sup>) du bassin de régulation et de confinement, localisé à 100 m au sud, suffisante comparée aux besoins en rétention (647 m<sup>3</sup>).
- Dispositif d'isolement prévu en sortie du bassin permettant l'arrêt des écoulements en cas d'arrivée d'eaux souillées.

Les réaménagements et travaux prévus n'engendreront pas de dangers supplémentaires par rapport à ceux déjà présents sur le site.

Les risques sont correctement maîtrisés.

## **9. AUTRES PIÈCES JOINTES A CETTE DEMANDE**

Les documents suivants constitutifs du dossier d'enregistrement ont été ajoutés à cette demande sous forme de pièces supplémentaires aux pièces obligatoires :

- Pièce jointe n°19 :
  - Etude des dangers
  - Résultats de l'étude Flumilog
  - Carte des flux thermiques
  - Formulaires D9 et D9A
  - Plan de localisation des réseaux électriques et les vannes d'arrêt du rejet pour le confinement des eaux souillées
- Pièce jointe n°20 :
  - Gestion des eaux usées et des déjections animales
  - Etude du plan d'épandage des effluents prétraités
- Pièce jointe n°21 : Calcul pour le dimensionnement du bassin de régulation des eaux Pluviales

## **PIECES ACCOMPAGNANT LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT**

### **1/- Pièces obligatoires :**

- Pièce jointe n°1 : Plan de localisation sur fond IGN (échelle 1/25 000<sup>ème</sup>) avec rayon d'affichage de 1 km
- Pièce jointe n°2 : Plan des abords (échelle 1/2 500<sup>ème</sup>)
- Pièce jointe n°3 : Plan de masse et des réseaux (1/750<sup>ème</sup>)
- Pièce jointe n°4 : Comptabilité aux documents d'urbanisme
- Pièce jointe n°5 : Capacités techniques et financières
- Pièce jointe n°6 : Respect des prescriptions des arrêtés du 23/03/2012 et du 27/12/2013

### **2/- Pièces à joindre selon la nature ou l'emplacement du projet :**

- Pièce jointe n°7 : non concernée
- Pièce jointe n°8 : non concernée
- Pièce jointe n°9 : non concernée
- Pièce jointe n°10 : Justificatif de dépôt du permis de construire
- Pièce jointe n°11 : non concernée
- Pièce jointe n°12 : Comptabilité du projet avec les plans, schémas et Programmes...
- Pièce jointe n°13 : Evaluation des incidences NATURA 2000
- Pièce jointe n°14 : non concernée
- Pièce jointe n°15 : non concernée
- Pièce jointe n°16 : non concernée
- Pièce jointe n°17 : non concernée
- Pièce jointe n°18 : non concernée
- Pièce jointe n°19 :
  - Etude des dangers
  - Résultats de l'étude Flumilog
  - Carte des flux thermiques
  - Formulaires D9 et D9A
  - Plan de localisation des réseaux électriques et des vannes d'arrêt de rejet pour le confinement des eaux souillées
  - Plan de localisation des zones à risques et du point de rejet à l'air
- Pièce jointe n°20 :
  - Gestion des eaux usées et des déjections animales
  - Etude du plan d'épandage des effluents prétraités
- Pièce jointe n°21 : Calcul pour le dimensionnement du bassin de régulation des eaux pluviales
- Pièce jointe n°22 : Plan de localisation des zones de stockage

**PIECE n°1**

**Plan de localisation sur fond IGN au 1/25 000<sup>ème</sup>  
avec rayon d'affichage de 1 km**

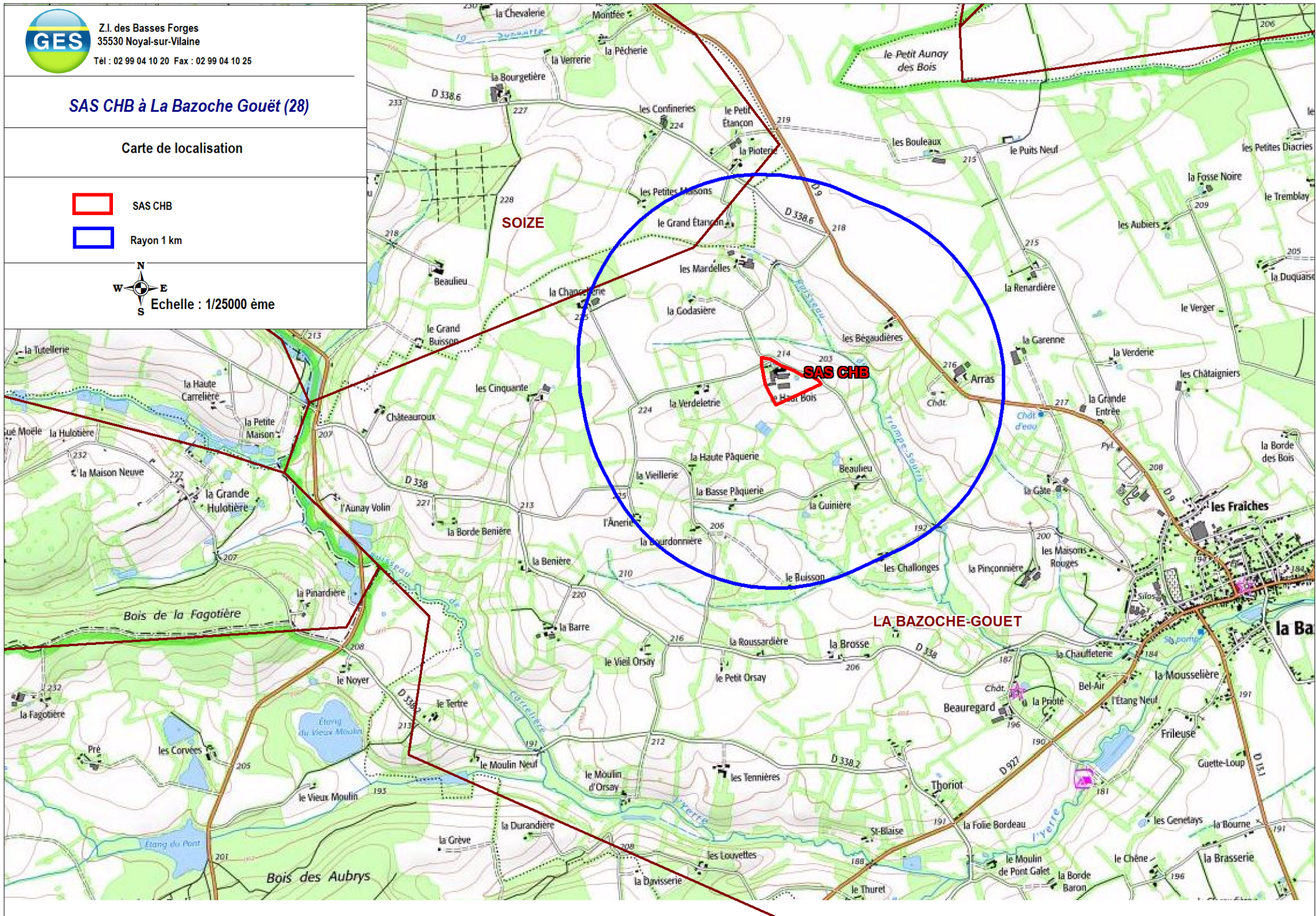


Z.I. des Basses Forges  
35530 Noyal-sur-Vilaine  
Tél : 02 99 04 10 20 Fax : 02 99 04 10 25

## SAS CHB à La Bazoches Gouët (28)

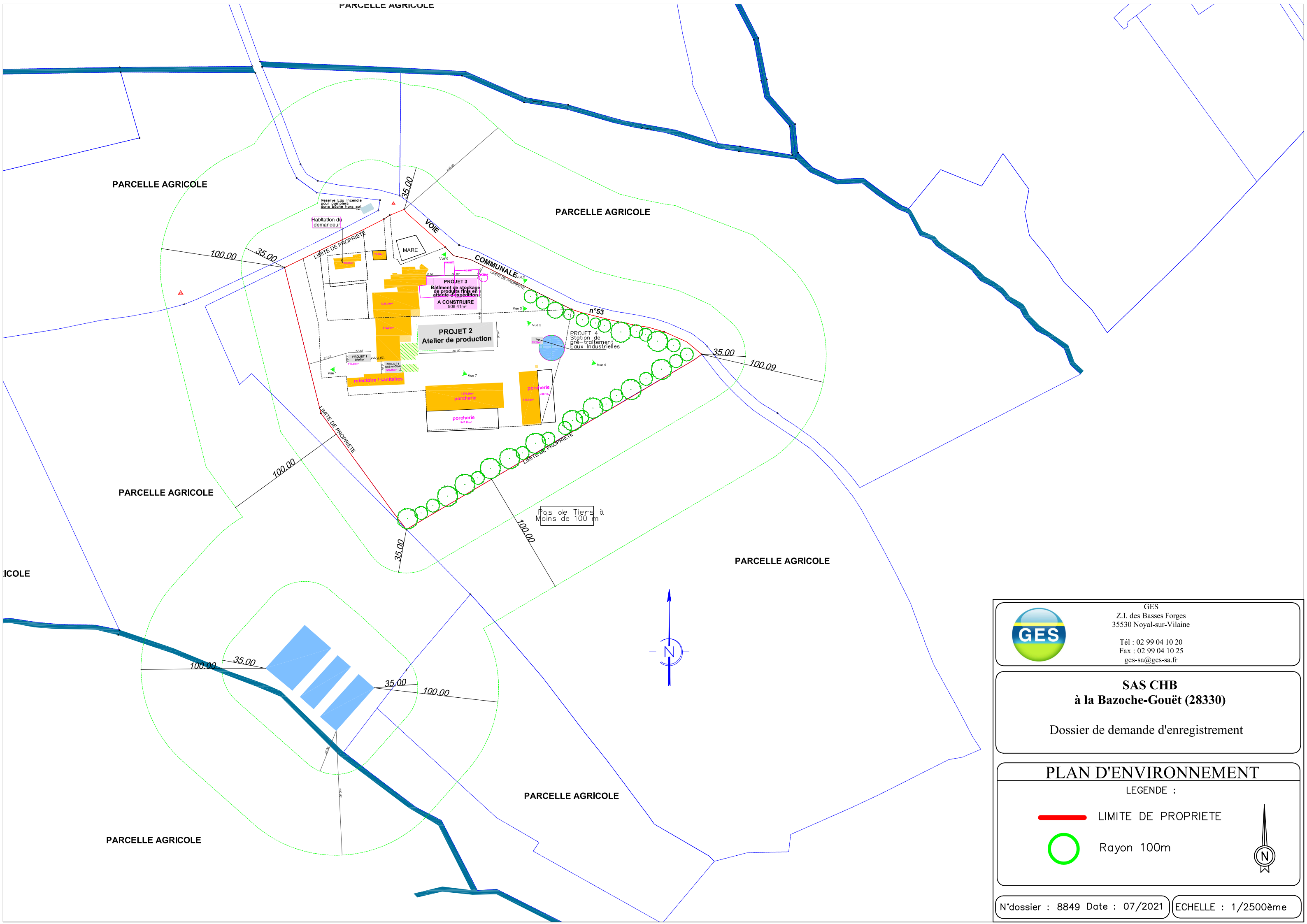
Carte de localisation


-  SAS CHB
-  Rayon 1 km



**PIECE n°2**



**Plan des abords au 1/2 500<sup>ème</sup>**





 GES  
 Z.I. des Basses Forges  
 35530 Noyal-sur-Vilaine  
 Tél : 02 99 04 10 20  
 Fax : 02 99 04 10 25  
 ges-sa@ges-sa.fr

**SAS CHB**  
**à la Bazoche-Gouët (28330)**  
 Dossier de demande d'enregistrement

**PLAN D'ENVIRONNEMENT**  
 LEGENDE :

 LIMITE DE PROPRIETE  
 Rayon 100m

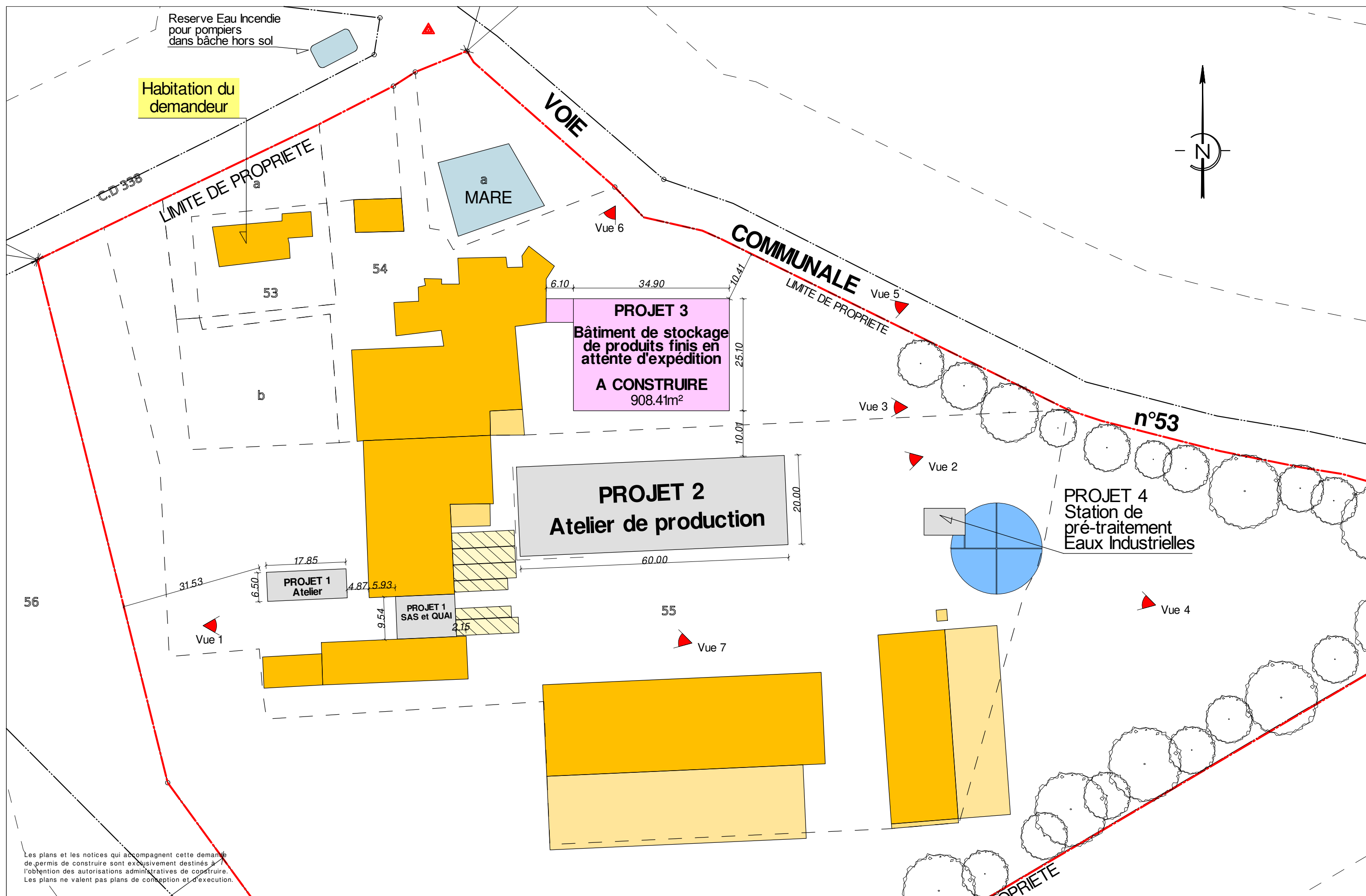
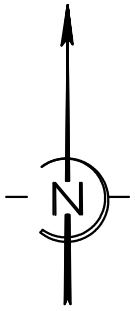


**PIECE n° 3**

**Plan d'ensemble au 1/750<sup>ème</sup>**

Reserve Eau Incendie pour pompiers dans bache hors sol

Habitation du demandeur



Les plans et les notices qui accompagnent cette demande de permis de construire sont exclusivement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construire. Les plans ne valent pas plans de conception et d'exécution.



Agence mp Architecture  
S.A.R.L. au capital de 50 000 € www.architecte-decoration.com  
contact@architecte-decoration.com  
02 43 71 03 51  
9 avenue Georges Desnos  
72 400 La Ferté Bernard

**PLAN DE MASSE - PC 2**

PHASE	DATE	ECHELLE	AFFAIRE	PLAN N°.
PC	29/01/2021	1/750	19/6019	2

**CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE STOCKAGE, DE DEUX ATELIER DONT UN DE PRODUCTION, ET D'UNE STATION D'ÉPURATION**

**SAS CHB**  
Le Haut-Bois  
28330 LA BAZOCHE-GOUIET

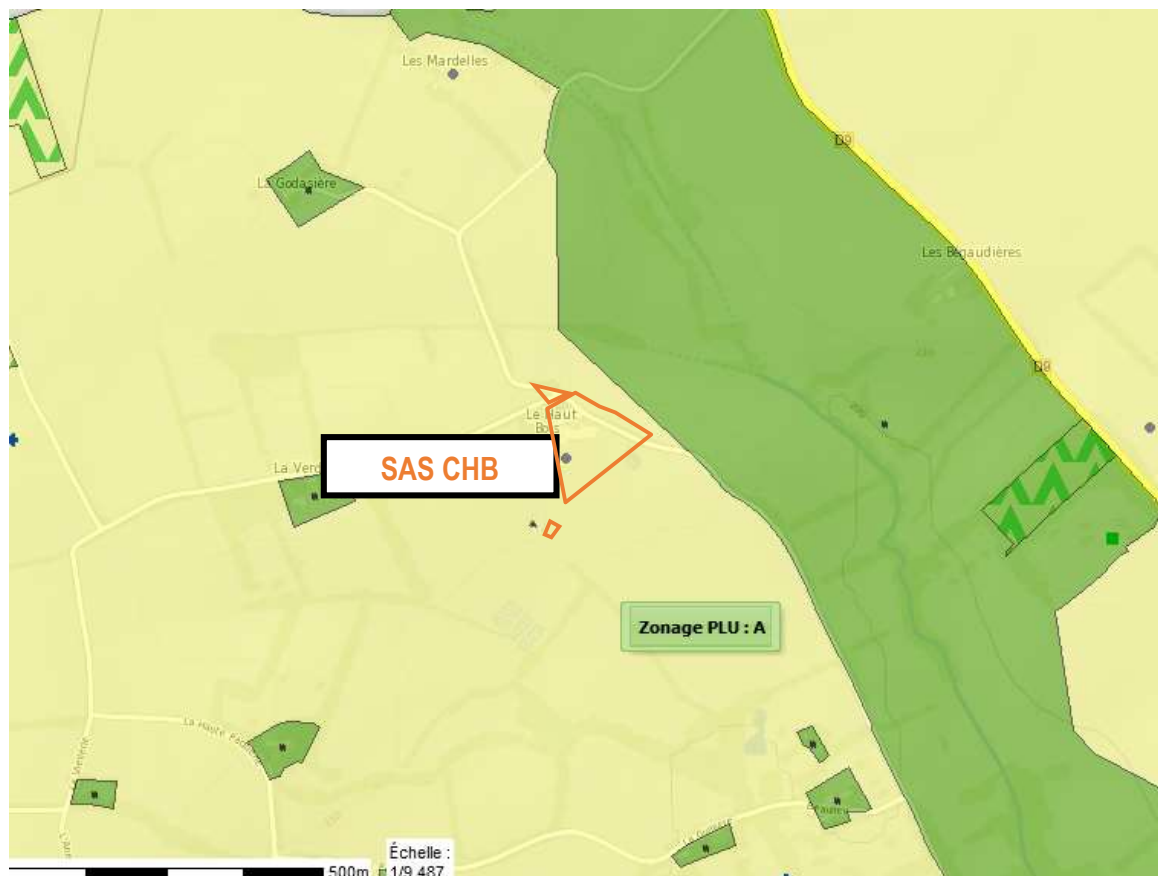


## PIECE n° 4

### COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME

La commune de La Bazoche-Gouët dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé lors de la délibération du conseil municipal du 28/03/2007.

Les parcelles cadastrales occupées par le site de la SAS CHB sont entièrement situées en zone A : secteur spécialement protégée pour l'activité agricole.



La SAS CHB pratique une activité d'élevage de porcs (Label Bio) à laquelle est associé un atelier de transformation pour la fabrication de charcuterie.

L'activité de la SAS CHB est donc compatible avec le classement en zone destinée à l'activité agricole.

Le projet de construction d'un local de produits finis et d'expédition est compatible avec les prescriptions du règlement d'urbanisme :

- L'ensemble du site est localisé en zone A destinée à l'activité agricole : élevage de porcs associé à un atelier de charcuterie/transformation ;
- Le site est localisé à 1,8 km, soit à plus de 100 m des limites des zones urbaines ;
- L'habitation des gérants est localisée sur le site de l'exploitation à environ 20 m, et donc à moins de 70 m des locaux de l'exploitation ;
- L'extension future concerne la construction d'un local pour le stockage et l'expédition des produits finis avec prise en compte des exigences en matière d'intégration paysagère,
- Le site possède 2 accès :
  - Accès n°1 (est) : voie communale n°53,
  - Accès n°2 (ouest) : chemin départemental n°338.

L'accès n°2 restera le plus emprunté (stationnement des véhicules légers des salariés) car présentant le moins de dangers.

Avec l'aménagement de la nouvelle voirie, l'accès des poids lourds sera réservé depuis la voie communale n° 53.

- Pas d'accès direct sur les RD927 et RD131. Celles-ci sont localisées respectivement à 2,5 km au sud et 3 km à l'est ;
- Les voiries à l'intérieur du site ont été conçues pour permettre la circulation des poids lourds et les engins des services de secours. La nouvelle voie accessible depuis VC n°53 sera aménagée en voirie lourde et disposera d'une aire de retournement permettant aux véhicules de secours de réaliser demi-tour aisément,
- Le site est alimenté en eau par le réseau public d'adduction en eau potable,
- Les eaux domestiques des vestiaires sont raccordées à un dispositif d'assainissement autonome (fosse toutes eaux). Les eaux épurées sont rejetées par le biais d'un système d'épandage dans le sol. La SAS CHB prévoit le renforcement de la filière de traitement par la mise en place d'un filtre à sable.
- Les eaux pluviales du nouveau bâtiment seront raccordées au réseau d'eaux pluviale séparatif avant de rejoindre le futur bassin de régulation au sud ;
- Le nouveau local sera construit respectivement à :
  - 2,5 km et 3 km, soit à plus de 75 m des axes des RD927 et RD131,
  - 10 m soit, à plus de 5 m de l'axe de la voie communale n°53 et plus de 3 m de la limite de propriété est du site,
- La hauteur du nouveau local atteindra au maximum 6,5 m par rapport au terrain naturel, soit moins de 8 m ;
- Les matériaux de construction et la teinte extérieure du nouveau local seront équivalents aux bâtiments existants pour faciliter l'intégration paysagère dans l'environnement agricole du secteur,
- La cuve de stockage du gasoil est enterrée ;
- Le site dispose de sa propre aire de stationnement pour les VL des salariés ;
- Les espaces verts présents sur le site, notamment les haies bocagères en limites de propriété nord, est et sud seront maintenues dans le cadre du projet.

Le projet d'extension de l'activité de la SAS CHB assurera une cohérence et une homogénéité avec les installations existantes qui resteront bien intégrées dans le paysage agricole du secteur.

**Le projet de la SAS CHB est compatible avec les règles d'urbanisme fixées par le règlement du PLU de la commune de La Bazoches-Gouët.**

## **PIECE n° 5**

### **CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES**

Fondés en 1985 par M. BOUDET, l'établissement d'élevage et l'unité de charcuterie/transformation ont été repris en 2003 par M. GUGLIELMI sous le nom de la SAS CHB (Cf. extrait Kbis en annexe).

M. GUGLIELMI emploie actuellement 70 salariés.

Le développement de l'entreprise a permis un chiffre d'affaires d'environ 16,5 M € en 2020.

Après 18 ans de fonctionnement, la SAS CHB est une entreprise en pleine croissance et en bonne santé financière : Cf. bilan comptable positif de l'année 2020 présenté en annexe.

Le projet présenté témoigne de la volonté de M. GUGLIELMI de continuer de développer l'activité d'élevage et de transformation sur le marché des produits labellisés Agriculture Biologique.

Les investissements prévus pour les aménagements futurs sont de l'ordre de 860 000 € HT (Cf. dossier d'Estimation Provisoire du Cout Prévisionnel des Travaux disponible en annexe).

Le projet de la SAS CHB est concerné par le dispositif France Relance mis en place par le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, pour le Soutien à l'Investissement Industriel dans les Territoires.

La SAS CHB bénéficiera dans ce cadre, de la part de Bpifrance, d'une aide financière sous forme de subvention (Cf. contrat d'aide en subvention disponible en annexe).

Le taux d'aide retenu pour la subvention est de 46,5 %.

## **Annexes**

**1- Extrait Kbis**

**2- Bilan comptable de l'année 2020**

**3- Dossier d'Estimation Provisoire du Cout Prévisionnel des Travaux**

**4- Contrat d'aide en subvention de Bpifrance**

## **Annexe 1**

### **Extrait Kbis**



N° de gestion 2010B00338

*Extrait Kbis*

**EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**  
à jour au 13 décembre 2020

**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	448 927 806 R.C.S. Chartres
<i>Date d'immatriculation</i>	12/06/2003
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	<b>CHB</b>
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Capital social</i>	940 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	"LE HAUT BOIS" 28330 La Bazoche-Gouet
<i>Activités principales</i>	ELEVAGE DE PORCINS
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 11/06/2102
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

**GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES**

**Président**

<i>Dénomination</i>	GUH
<i>Adresse</i>	le Haut Bois 28330 La Bazoche-Gouet
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	487 493 348 RCS Chartres

**Commissaire aux comptes titulaire**

<i>Dénomination</i>	STREGO AUDIT
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Adresse</i>	4 Rue Papiou de la Verrie 49000 Angers
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	800 382 434 RCS Angers

**Commissaire aux comptes suppléant**

<i>Dénomination</i>	SACOPAL
<i>Forme juridique</i>	Société anonyme à conseil d'administration
<i>Adresse</i>	5 Rue Albert Londres 44000 Nantes
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	334 039 500 RCS Nantes

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL**

<i>Adresse de l'établissement</i>	"LE HAUT BOIS" 28330 La Bazoche-Gouet
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Elevage et abattage de porcs, fabrication de tous produits de charcuterie, salaison, pâtisseries salées, vente en gros, demi-gros et détail de tous produits liés à la production et la transformation des porcs. La culture et le stockage de céréales, d'oléo protéagineux, fabrication d'aliment du bétail.
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/06/2003
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création

N° de gestion 2010B00338

*Mode d'exploitation*

Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

## **Annexe 2**

### **Bilan comptable de l'année 2020**

**FITECO**

**SAS CHB**

ELEVAGE DE PORC- FABRICATION DE CHARCUTERIE

LE HAUT BOIS  
28330 LA BAZOCHE GOUET

**ETATS FINANCIERS**

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ZI de l'Eguillon  
5 rue Maurice Allais  
72400 La Ferté-Bernard  
Tél : 02-43-71-65-30  
E.mail : [lafertebernard@fiteco.com](mailto:lafertebernard@fiteco.com)

Siren : 448927806



# Sommaire

<i>Compte rendu des travaux de l'Expert-Comptable</i>	1
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>3</b>
<i>Bilan Actif</i>	4
<i>Bilan Passif</i>	5
<i>Compte de Résultat</i>	6
<i>Compte de Résultat (suite)</i>	7
<i>Soldes intermédiaires de gestion</i>	8
<b>ANNEXE</b>	<b>9</b>
<i>Préambule</i>	10
<i>Principes comptables généraux</i>	11
<i>Faits caractéristiques de l'exercice</i>	12
<i>Evènements significatifs de l'exercice</i>	13
<i>Règles et méthodes comptables</i>	14
<i>Règles et méthodes comptables (suite)</i>	15
<i>Règles et méthodes comptables (suite)</i>	16
<i>Notes sur le bilan actif</i>	17
<i>Notes sur le bilan actif (suite)</i>	19
<i>Notes sur le bilan passif</i>	20
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	21
<i>Autres informations</i>	22
<i>Engagements financiers</i>	25
<i>Informations relatives au crédit-bail</i>	26
<i>Tableau des filiales et participations</i>	27
<b>DÉTAIL DU BILAN</b>	<b>28</b>
<i>Détail de l'actif immobilisé</i>	29
<i>Détail de l'actif circulant</i>	31
<i>Détail des capitaux propres</i>	33
<i>Détail des provisions pour risques et charges</i>	34
<i>Détail des dettes</i>	35
<b>DÉTAIL DU COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>37</b>
<i>Détail du compte de résultat</i>	38
<i>Détail du compte de résultat (suite)</i>	44
<i>Détail du compte de résultat (suite)</i>	45
<b>AUTRES RENSEIGNEMENTS</b>	<b>46</b>
<i>Résultats des 5 derniers exercices</i>	47
<b>DOCUMENTS FISCAUX</b>	<b>48</b>
<i>Liasse 21 IS RN</i>	49

## Compte rendu des travaux de l'Expert-Comptable

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise CHB relatifs à l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020 caractérisés notamment par les données suivantes :

Total du bilan	6 655 861,98 Euros.
Chiffre d'affaires	16 244 500,50 Euros.
Résultat net comptable	151 726,79 Euros.

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

A La Ferté Bernard, le 19/03/2021.

Yann GAUBERT,  
Expert-Comptable Associé.

Philippe BOURBON,  
Expert-Comptable Associé.

## ÉTATS FINANCIERS

## Bilan Actif

	31/12/2020			31/12/2019
	Brut	Amort. & dép.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et licences	73 556	56 638	16 918	29 601
Fonds commercial (1)	82 000		82 000	82 000
Autres				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	77 439	51 693	25 746	31 234
Constructions	3 203 188	1 944 828	1 258 360	1 440 730
Installations techniques, matériel et outillage industriels	854 960	507 478	347 482	143 645
Autres	235 239	211 187	24 052	52 048
Immobilisations corporelles en cours	104 328		104 328	1 544
Avances et acomptes	40 000		40 000	42 215
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)</b>				
Participations mises en équivalence				
Autres participations	1 144 795		1 144 795	360 065
Créances rattachées à des participations	635 071		635 071	917 549
Autres titres immobilisés	39 260		39 260	39 260
Prêts				
Autres	80 431		80 431	59 831
<b>ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>	<b>6 570 267</b>	<b>2 771 825</b>	<b>3 798 442</b>	<b>3 199 722</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières et autres approvisionnements	23 007		23 007	34 291
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 086 763		1 086 763	703 375
Avances et acomptes versés sur commandes	379		379	13 239
<b>CRÉANCES D'EXPLOITATION (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	1 110 081	85 747	1 024 334	896 045
Autres créances	275 744		275 744	470 839
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	311 907		311 907	315 840
Charges constatées d'avance (3)	135 287		135 287	36 009
<b>ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>2 943 167</b>	<b>85 747</b>	<b>2 857 420</b>	<b>2 469 637</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)</b>	<b>9 513 434</b>	<b>2 857 572</b>	<b>6 655 862</b>	<b>5 669 359</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

## Bilan Passif

	31/12/2020	31/12/2019
	Net	Net

<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital (dont versé : 940 000 )	940 000	940 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation	61	61
Réserve légale	94 000	94 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	334 305	240 358
Report à nouveau		
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>151 727</b>	<b>93 947</b>
Subventions d'investissement	56 158	29 113
Provisions réglementées	136 736	138 188
<b>CAPITAUX PROPRES (I)</b>	<b>1 712 987</b>	<b>1 535 667</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES (II)</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS (III)</b>		
<b>DETTES FINANCIÈRES (1-3)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 034 761	2 036 132
Emprunts et dettes financières divers	440 395	775 850
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 017 679	895 588
Dettes fiscales et sociales	427 006	373 706
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13 200	49 270
Autres dettes	9 835	3 147
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES (IV)</b>	<b>4 942 875</b>	<b>4 133 693</b>
Écarts de conversion passif (V)		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	<b>6 655 862</b>	<b>5 669 359</b>
(1) Dont à plus d'un an	2 944 739	2 563 005
(1) Dont à moins d'un an	1 998 136	1 570 688
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

## Compte de Résultat

	31/12/2020			31/12/2019
	France	Exportation	Total	Total

<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>				
Ventes de marchandises	16 078 887	96 999	16 175 886	13 514 245
Production vendue (biens)				12 353
Production vendue (services)	68 615		68 615	107 773
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>16 147 501</b>	<b>96 999</b>	<b>16 244 501</b>	<b>13 634 371</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			31 867	30 187
Autres produits			6 121	25
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>			<b>16 282 489</b>	<b>13 664 583</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>				
Achats de marchandises			8 204 186	6 583 611
Variation de stock			-383 387	120 760
Achats de matières premières et autres approvisionnements			13 503	25 782
Variation de stock			11 284	8 597
Autres achats et charges externes (5)			4 391 353	3 490 824
Impôts, taxes et versements assimilés			183 731	168 127
Salaires et traitements			2 245 976	2 043 732
Charges sociales			604 112	590 487
Dotations aux amortissements sur immobilisations			331 379	295 599
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				17 257
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			349 703	181 513
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>			<b>15 951 841</b>	<b>13 526 289</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>			<b>330 648</b>	<b>138 294</b>
Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
De participations (3)			17 772	21 617
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			14 591	12 301
Autres intérêts et produits assimilés (3)				2 358
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières placement				
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>			<b>32 363</b>	<b>36 275</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			97 598	78 560
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>			<b>97 598</b>	<b>78 560</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>			<b>-65 235</b>	<b>-42 285</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>			<b>265 413</b>	<b>96 009</b>